

Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE — RÉD., ADM. et PUBL., La Chaux-de-Fonds: Parc 103 tél réd (039) 310 88, tél adm. et publ. (039) 310 87 CCP 23-313. Lausanne: Saint Pierre 1 tél (021) 22 69 10 CCP 10 8300 Genève: Argand 4 tél (022) 32 42 40 CCP 12-2715 ABONNEMENTS: 1 mois Fr 4 50, 3 mois Fr 13 — 6 mois Fr 25 —, 1 an Fr 50. — LE NUMÉRO: 30 ct. — Rédacteur en chef responsable: Willy Brandt



BILLET FRIBOURGEOIS NIET RADICAL

Avec une touchante unanimité, par 17 voix et une abstention croyons-nous savoir, le Comité cantonal du Parti radical fribourgeois vient de dire non à l'initiative pour le droit au logement.

Contrairement à leurs coreligionnaires politiques vaudois, genevois et d'ailleurs, les radicaux fribourgeois rejoignent ceux de Neuchâtel et rallient le camp des opposants à la reconnaissance d'un droit social dont la nécessité s'impose de jour en jour avec une évidence accrue.

Cette décision négative peut paraître surprenante, venant d'un parti se présentant comme progressiste. Les radicaux fribourgeois affirment à toute occasion qu'ils luttent pour l'extension des droits populaires. Ils le répètent à satiété lors des campagnes en faveur de leurs initiatives pour l'élection des préfets et des conseillers aux Etats par le peuple, pour le référendum financier obligatoire.

Il y a loin des paroles aux actes, car si un droit est populaire par excellence, c'est bien celui au logement! Comment nier que dans la jungle actuelle du marché locatif les locataires se trouvent en face de propriétaires tout-puissants, avides et impitoyables en général, cruels parfois? Comment ne pas voir que le déséquilibre entre l'offre et la demande d'appartements ne profite exclusivement à la minorité privilégiée des possesseurs d'immeubles? Nos radicaux fribourgeois semblent pourvus d'une vue fragmentaire de la portée des droits du peuple.

Où alors ils confondent les droits du peuple avec leurs intérêts particuliers: un poste de préfet par-ci, un siège au Conseil des Etats par-là! Mais pour la très grande majorité des citoyens, le fait d'être logé décentement et à des conditions acceptables importe bien plus que de voir un radical plastronner à Berne ou un autre jouer au roitelet à Bulle. Dans le cas particulier, la décision radicale ne découle plus du tout de leur fameuse — mais soi-disant — volonté d'étendre les droits du peuple, au contraire, elle est bel et bien inspirée par la volonté de défendre des privilèges abusifs et dépassés.

La lecture de ces lignes va soulever des protestations indignées. Pensez donc, quel sacrilège d'oser mettre en cause la pureté des intentions radicales! On va appeler le Conseil fédéral lui-même à la rescousse. En effet, M. Brugger, chef du Département fédéral de l'économie publique n'a-t-il pas annoncé que le gouvernement de la Confédération a mis à l'étude un projet d'article constitutionnel relatif au logement; les bases juridiques actuelles étant trop étroites pour supporter une politique locative cohérente et efficace? Cette vérité de La Palice, nos radicaux vont feindre, à la suite du Conseil fédéral, de la découvrir.

Tout ceci est dépourvu de la plus élémentaire probité intellectuelle. Il s'agit, en fait, d'excuses grossières pour marquer la peur ressentie devant l'initiative du MPF. Car ce n'est pas d'aujourd'hui que les données du problème sont connues. La preuve, sans une permanence depuis plus de 30 ans, de la crise du logement, les promoteurs de 1964 n'auraient jamais lancé cette initiative.

L'annonce d'un projet d'article constitutionnel est une manœuvre cousue de fil blanc. Du reste, son scénario est connu d'avance. Nous avons des exemples éloquentes, le droit foncier et la protection des locataires contre les résiliations abusives notamment.

Notez bien que nous n'allons pas jusqu'à mettre en doute la bonne vo-

lonté du Conseil fédéral. Il se peut que son projet présente une alternative valable. Ceci admis, il est par contre enfantin de s'imaginer qu'une telle modification constitutionnelle puisse passer le cap des Chambres fédérales sans être vidée de sa substance, sans être émasculée jusqu'au stade de l'impuissance.

Ceux qui vont maintenant nous dire: il faut d'abord refuser l'initiative afin de permettre au Conseil fédéral de présenter, en toute sérénité, un nouveau projet bien meilleur, nous les connaissons et nous connaissons leur tactique. Ce seront les mêmes qui, une fois l'initiative rejetée, prétendront froidement que le peuple et les cantons refusent définitivement le droit au logement et, par conséquent, le nouveau projet deviendra inacceptable à leurs yeux. Fort de ces arguments fallacieux, il se formera une majorité, refusante et torpillante à souhait aux Chambres fédérales. Et la présence d'un député radical fribourgeois au Conseil des Etats faciliterait encore quelque peu l'opération!

Ne soyons pas dupes; ni du soi-disant progressisme de nos radicaux, ni des manœuvres de diversions d'où qu'elles viennent. Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras, un appartement confortable mieux qu'un préfet radical. Donc, votons oui le 27 septembre.

Jean RIESEN, conseiller national.

Cela s'est passé dans notre pays

■ ENCORE UN DÉCÈS AU SERVICE MILITAIRE. — Une recrue est morte mardi matin à la caserne de Bière, annonce un communiqué du Département militaire fédéral. La recrue Hanspeter Fenner, née en 1950, habitant Winterthur, s'est évanouie dans un escalier alors qu'elle allait chercher des masques à gaz avec des camarades au cours d'une inspection.

Il a été transporté inanimé à l'Hôpital d'Aubonne, où l'on n'a pu que constater son décès. Il a dû succomber à une faiblesse cardiaque.

■ UN OUVRIER TUÉ PAR UN TRAIN DIRECT LAUSANNE-GENÈVE. — Un accident de travail mortel s'est produit mercredi sur la ligne de chemin de fer Lausanne-Genève, à 300 m. de la halte de Denges-Echandens, en direction de Morges. Des ouvriers d'une entreprise lausannoise travaillaient en contrebas des voies, lorsque l'un d'eux, M. Michel Lo Conte, 19 ans, Italien, domicilié à Echandens, fut atteint par le train direct intervalles, et projeté dans une fouille bordant le remblai, où il fut tué sur le coup. Un camarade, lui aussi Italien, voulut le retenir, mais il fut projeté à son tour au bas du talus et blessé.

■ UN ÉTUDIANT CONDAMNÉ POUR OBJECTION DE CONSCIENCE. — Le Tribunal de division 10 a, présidé par le colonel Franck Vaucher, s'est occupé mercredi à Lausanne du cas de M. Andréas Krummenacher, étudiant en architecture à l'École polytechnique de Lausanne, qui avait refusé de faire son école de recrue, même dans les sanitaires, par objection de conscience.

Le jeune homme a longuement expliqué les raisons morales qui l'avaient contraint à refuser de servir. Puis ce fut un dialogue de sourds entre lui, le grand juge et l'auditeur. Ce dernier, le major H. Magnenat, réclama une peine de six mois de prison. Le prévenu était défendu par son père, le pasteur Théodore Krummenacher, de Bière, qui présenta une défense pondérée et suggéra l'exclusion de l'armée et une peine légère d'arrêts repressifs.

Le tribunal a condamné le jeune homme à quatre mois de prison, mais il ne l'a pas exclu de l'armée.

■ VERS UNE STATISTIQUE GÉNÉRALE DES REVENUS EN SUISSE. — En réponse à une petite question, le Conseil fédéral a pris position au su-

Le choléra s'étend — mesures durcies



Presque chaque jour, on annonce de nouveaux cas de choléra en Afrique ou dans la région proche-orientale. Cette épidémie qu'on ne parvient pas à enrayer entraîne un durcissement des mesures préventives, notamment dans les aéroports (ici, à Orly), où les passagers sont soumis à un contrôle sanitaire.

Une interdiction qui ne lèse pas la liberté

Le Service de la santé publique du canton de Neuchâtel s'élève dans son rapport concernant l'année 1969, contre l'abus des médicaments et en particulier des produits antinévralgiques dopants.

Cet abus, relève-t-il, se manifeste de différentes manières. Patients adultes qui s'habituent aux médicaments d'une façon préjudiciable à leur santé et abus dans le renouvellement des médicaments soumis à une ordonnance...

« Il y a ensuite les personnes qui, avec les antinévralgiques (à base de caféine) en particulier, recherchent un dopage artificiel et dangereux à la longue, permettant l'augmentation de l'intensité du travail. »

Le rapport poursuit en ces termes: « La vente des médicaments dans le canton étant affaire des pharmaciens (pour certaines catégories de spécialités, des droguistes), il y a lieu aujourd'hui d'interdire la dangereuse habitude qui s'est instaurée: la livraison directe de médicaments à l'usine par les fabricants, les grossistes et les intermédiaires de tout genre. C'est un

employé à l'usine qui, bien souvent distribue ou vend aux ouvriers les antinévralgiques dopants. L'étude et la mise en action des mesures à prendre pour le bien de la santé publique sont actuellement fortement engagées. »

Il y a enfin chez les jeunes la recherche de satisfactions euphorisantes ou hallucinogènes à base de médicaments courants, de vente libre en pharmacie, mélangés à des boissons alcooliques ou non. Le canton de Neuchâtel voit une certaine partie de sa jeunesse, heureusement encore limitée, s'adonner à des pratiques qui la mettent sur la voie dangereuse des toxiques stupéfiants. Les pharmaciens du canton sont engagés à refuser la vente aux mineurs des euphorisants recherchés.

Nous sommes pleinement d'accord avec les mesures préconisées et en particulier avec l'interdiction de la vente, ou de la distribution de produits visés dans les usines et les ateliers. Il est tout simplement fort regrettable que les employeurs, qui tolèrent ou organisent un tel manège préjudiciable à la santé de leur personnel, n'aient pas mis fin à cette pratique de leur propre initiative, après les nombreux avertissements des hommes de science, qui n'auraient pas dû les laisser indifférents. On aurait ainsi évité la nécessaire intervention des autorités, et une interdiction supplémentaire.

Dans notre société moderne dominée par la course au profit qu'engendre le capitalisme, on a tendance à s'élever contre les interdictions, qui mettent en danger notre liberté déjà parcimonieuse. Mais dans un cas tel que celui dont nous nous occupons, la liberté consiste à assurer la santé des travailleurs, et la mesure préconisée ne la lèse en aucune manière.

Eug. MALÉUS.

DANS MON CALEPIN

XX

Les Soviétiques ont détruit le capitalisme, soit. Et qu'ont-ils mis à la place?

Après les patrons privés, c'est l'Etat qui est devenu le maître des industries; avec sa bureaucratie, le lourd contrôle du parti, les rythmes de travail tout aussi effrénés parce qu'il fallait démontrer la supériorité du socialisme. L'ouvrier a-t-il été moins aliéné, a-t-il le sentiment de posséder son usine et d'avoir voix au chapitre pour son évolution? S'il est membre du parti, s'il se plie aux directives, peut-être. Sinon, n'a-t-il pas qu'un droit, et qu'un devoir: se taire ou acquiescer?

Les capitalistes sont morts, la doctrine a vu se réaliser son application. Mais comment se peut-il qu'un Etat où les hommes se sont transformés grâce à leur libération mène une politique aussi conservatrice impérialiste, donnant pendant des années priorité à l'industrie lourde et empêchant le niveau de vie du peuple de monter? Pourquoi cet Etat se conduit-il de la même manière dans les affaires

étrangères que ses prédécesseurs, qu'il a exterminés, chassés, persécutés parce qu'ils étaient mauvais?

L'initiative est ou bien morte, ou bien soigneusement entretenue par les privilèges qu'il a bien fallu restaurer afin de s'assurer un parti vigilant et efficace. Ce qui explique souvent la médiocrité des dirigeants, gavés d'endoctrinement marxiste dès l'enfance, conditionnés à raisonner en termes de lutte, d'ennemis, de danger, et conduits à agir avec fanatisme pour l'idéal ainsi développé en eux, étant donné l'absence de toute véritable culture au sens large.

Ces lignes a contrario ne constituent pas un panégyrique du capitalisme: mes autres billets n'ont sans doute laissé aucune équivoque à ce sujet. Mais une tentative de montrer qu'il est vain de tout vouloir détruire pour reconstruire sur le néant, en allant dans des directions totalement opposées.

Mieux vaut voir l'homme tel qu'il est, et trouver la voie de sa « domestication » en même temps que de son épanouissement.

BERNARD GYGI.

A PROPOS...

Examinant l'initiative sur le droit au logement dans un article intitulé « Le réformiste à l'épreuve », tout en soutenant la dite initiative, la « Brèche », organe de la Ligue marxiste révolutionnaire semble mettre en doute son efficacité. Elle écrit à ce sujet:

« Sans nationalisation des banques, sans instauration de fonds d'investissements immobiliers publics, sans socialisation du sol, sans détermination par les travailleurs du pourcentage du montant du loyer par rapport au salaire, il n'y a pas d'issue valable à la célèbre crise du logement. »

Admettons. Je suis sans compétence pour discuter ces difficiles problèmes, et d'ailleurs, en ce qui concerne tel ou tel d'entre eux, il est possible que c'est aussi le but des initiateurs, qui préfèrent simplement y aller par étapes.

Mais lorsque la « Brèche » poursuit en écrivant:

« Une mobilisation de masse sur de tels thèmes constituerait un moyen nettement plus efficace même pour modifier, de façon réformiste, la politique de l'Etat, que l'inscription dans la Constitution d'un article aussi flou que celui

proposé par l'initiative sur le « droit au logement ».

Il me semble qu'elle néglige de poser une question capitale, à savoir: une mobilisation de masses est-elle possible sur les thèmes énumérés plus haut?

— La nationalisation des banques? possible, bien que pour le grand nombre, ça doive paraître abstrait. Je ne vois pas non plus que le POP, qui mène campagne sur ce thème depuis des années, ait obtenu de grands succès.

— Fonds d'investissement? Peut-être.

— Socialisation du sol? Les premiers intéressés, les paysans, risquent d'être contre; quant aux « masses », là encore, la question ne leur paraîtra-t-elle pas abstraite?

— Reste ce rapport à déterminer par les travailleurs: sans doute, mais de toute évidence, une telle mesure ne peut que venir couronner un édifice d'ensemble.

Le réformiste à l'épreuve? Il est vrai qu'il n'est qu'un pis-aller, mais n'est-ce pas plutôt la « révolution » que la situation suisse d'aujourd'hui met à l'épreuve?

Jeanlouis CORNUZ.

PROGRAMMES



RADIO

Jeudi 3 septembre 1970
SOTTENS. — 16.00 Inf. 16.05 Rendez-vous - «Colomba», feuilleton. 17.00 Inf. 17.05 Tous les jeunes! 17.55 Roulez sur l'or! 18.00 Inf. 18.05 Ciné-débat. 18.30 Micro dans la vie - Mon pays c'est l'été! 18.55 Roulez sur l'or! 19.00 Miroir du monde. 19.30 Magazine 1970. 20.00 La bonne adresse. 20.30 «Jenufa», opéra. 22.20 Inf. 23.25 Miroir-dernière.

Second programme de Sottens. — 17.00 Musica di fine pomeriggio. 18.00 Tous les jeunes! 19.00 Per i lavoratori. 19.30 Mus. pour la Suisse. 20.00 Inf. 20.10 Légèrement vôt. 20.45 Visage du romantisme allemand. 21.25 Carte blanche. 22.00 Blues et gospel. 22.30 Démon et merveilles.

BEROMUNSTER. — Inf. à 16.00, 23.25. 16.05 Ecrits du pasteur Howald. 16.30 Thé-concert. 17.30 Pour les jeunes. 18.00 Inf. 18.15 Radio-jeunesse. 19.00 Sports. 19.15 Inf. 20.00 Soirée pop. 21.30 Les jeunes entre eux. 22.15 Inf. 22.25 Essential jazz. 23.30 Mélodies pop.

Vendredi 4 septembre 1970

SOTTENS. — 6.00 Bonjour à tous! - Inf. 6.30 De villes en villages. 7.00 Miroir-première. 7.30 Mon pays c'est l'été! 7.45 Roulez sur l'or! 8.00 Inf. - Revue de presse. 8.10 Bonjour à tous! 9.00 Inf. 9.05 Eve d'aujourd'hui. 10.00 Inf. 10.05 Cent mille notes de mus. 11.00 Inf. 11.05 Spécial-vacances. 12.00 Inf. 12.05 Aujourd'hui. 12.25 Si vous étiez. 12.30 Miroir-midi. 12.45 Mon pays c'est l'été! 13.00 Variétés-magazine. 14.00 Inf. 14.05 Chron. boursière. 14.15 Plein feu sur l'opéra. 14.45 Moments musicaux. 15.00 Inf. 15.05 Concert.

Second programme de Sottens. — 10.00 Semaine des quatre jeudis. 11.00 Culture française. 11.30 Idées de demain. 11.40 Initiation musicale. 12.00 Midi-mus. 14.00 Musik am Nachmittag.

BEROMUNSTER. — Inf. à 6.15, 7.00, 8.00, 10.00, 11.00, 12.30, 15.00. 6.10 Bonjour champêtre. 6.20 Mélodies pop. 6.50 Méditation. 7.10 Auto-radio. 8.30 Concert. 9.00 Pays et gens. 10.05 Sonate. 10.20 Radioscolaire. 10.50 Orch. symphon. 10.55 Radio-consommateur. 11.05 Mémento touristique. 12.40 Rendez-vous. 14.00 Magazine féminin. 14.30 Orch. 15.05 Conseil du médecin. 15.15 Disques pour les malades.

TV ROMANDE

Jeudi 3 septembre 1970
 16.45 Jardin de romarin. 17.05 Für unsere jungen Zuschauer. 18.00 Bulletin. 18.05 Vie et métier. 18.35 Que lire pendant l'été? 18.55 Babar. 19.00 «Nanou», feuilleton. 19.30 L'Antarctique. 20.00 Téléjournal. 20.20 «L'Homme à la Peau de Serpent», film. 22.10 C'était hier. 22.25 Festival de jazz de Montreux. 22.45 Téléjournal - Tableau du jour.

TV FRANÇAISE

Jeudi 3 septembre 1970
1re chaîne. — 18.20 Championnat des jeunes conducteurs. 18.55 Journal des faits. 19.00 Actualités régionales. 19.25 Feuilleton: «Prune». 19.40 Qui et quoi? 19.45 Inf. première. 20.25 «Les Joyeuses Commères de Windsor», théâtre. 22.25 En toutes lettres. 23.20 Télé nuit.

2e chaîne. — 19.00 Actualités régionales. 19.20 Colorix. 19.30 24 heures sur la II. 20.25 Vienne show. 21.25 L'événement des 24 heures. 21.30 Connaissance de la mus. 22.25 Jazz. 23.00 24 heures dernière.

Vendredi 4 septembre 1970

1re chaîne. — 11.45 100e anniversaire de la IIIe République. 13.00 Télé midi. 13.35 Toute la ville joue.

LUTTE CONTRE LA CÉCITÉ CONSÉCUTIVE AU DIABÈTE

La cécité causée par le diabète est en voie d'accroissement; ce qui rend cette action d'autant plus urgente qu'elle peut être efficace. 10 à 15% des aveugles sont diabétiques; danger Stockholm, en 1967, pour son ordre qui a fait prendre par la Fédération internationale du diabète, réunie à de jour, le thème de la lutte contre la cécité.

CONVOICATIONS DU PARTI

CANTON DE GENÈVE

Assemblée générale extraordinaire. — Jeudi 3 septembre, à 20 h. 30, à l'Hôtel de Genève, 27, rue des Pâquis.

Bureau du Comité directeur. — Lundi 7 septembre, à 20 h. 30, au secrétariat, du PSG.

Caucus du Grand Conseil. — Mardi 8 septembre, à 20 h. 30, au secrétariat du PSG.

Commission Centres de loisirs. — Jeudi 10 septembre, à 20 h. 30, au secrétariat du PSG.

CANTON DE VAUD

NYON: Assemblée du groupe du Conseil communal. — Vendredi 4 septembre, à 20 h. 15, au Café de l'Hôtel-de-Ville-de-Rive. Ordre du jour: Séance extraordinaire du Conseil

Assemblées régionales vaudoises

Le Comité directeur a décidé la convocation d'assemblées régionales. Elles auront lieu selon le plan ci-dessous avec les représentants du bureau du Comité directeur suivant:

Jeudi 10 septembre 1970, à 20 h.

1. Grand district, Pays-d'Enhaut, à Aigle (R. Lamberg et R. Deppen);
2. Riviera-Lavaux, à Vevey (P. Aubert, J.-Ph. Gloor et A. Bussey);
3. District de Lausanne et arrondissement d'Ecublens, à Lausanne, Maison du Peuple, salles 5-6 (A. Gavillet, S. Maret et Ch. Jordan).

communal du lundi 7 septembre. Invitation cordiale à tous les membres de la section.

GRUPE DU GRAND CONSEIL. — Séance de préparation, lundi 7 septembre, à 8 h. 30, à la Maison du Peuple de Lausanne, salle N° 1.

LAUSANNE: Assemblée ordinaire du PSL. — Mercredi 9 septembre, à 20 h. 15 (attention salle), rond-point de Beaulieu. Nouveaux articles sur le sport, Eric Bornand, député, et l'initiative du MPF, Alfred Bussey, conseiller national.

COMITÉ DIRECTEUR

Le Comité directeur est convoqué aux dates suivantes: a) lundi 14 septembre, à 20 h., Maison du Peuple de Lausanne, salles 5-6. Ordre du jour: 1. Rapport sur les assemblées régionales des 10 et 11 septembre; 2. Rap-

Vendredi 11 septembre 1970, à 20 h.

4. La Côte, à Morges (A. Gavillet et Ch. Jordan);
5. Pied du Jura-Vallorbe, Là vallée de Joux, à Orbe (P. Aubert et S. Maret);
6. Nord et Sainte-Croix, à Yverdon (J.-Cl. Lassueur et J.-Ph. Gloor);
7. Broye, à Moudon (R. Lamberg et R. Deppen).

Les lieux exacts (excepté Lausanne) seront communiqués dans quelques jours.

port sur la préparation de la campagne pour la votation fédérale des 26 et 27 septembre 1970; 3. Rencontre avec les représentants de la Jeunesse socialiste vaudoise; 4. Ordre du jour définitif du congrès extraordinaire du 10 octobre 1970; 5. Divers.

Lulubelle



— Je devrais consulter un spécialiste pour mes maux de gorge, mais je crois que je vais attendre le bal de la faculté, samedi prochain.

La Chaux-de-Fonds

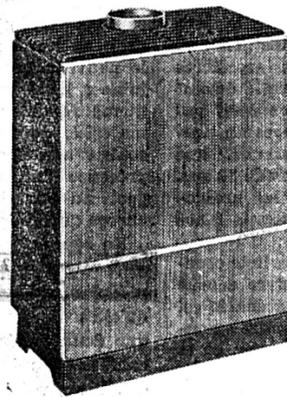
Hôtel Guillaume-Tell

1er-Mars 3

inaugure son café (rénové) et son bar (1er étage)

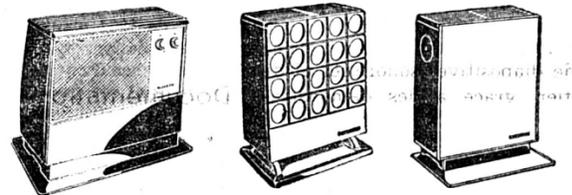
Le vendredi 4 septembre dès 18 heures

Maurice Lysak - Colette Pellegrini - Anita Salzmann



Les poêles à mazout GRANUM

vous permettent de chauffer votre logement sans peine et à bon compte.



De nombreux avantages:

Prix avantageux, ligne moderne, haut rendement, combustion parfaite grâce au clapet d'air auto-régulateur, brûleur à vaporisation, conduite d'évacuation des vapeurs (pas d'odeurs), extérieur complètement émaillé, buse derrière, dessus ou sur les côtés, réservoir incorporé, allumage facile, garantie 1 an.

14 modèles à votre choix: Fr. 368.- à 1300.-

LARGES FACILITÉS DE PAIEMENT



Grenier 5-7 La Chaux-de-Fonds Tél. 039 / 2 45 31

Pour lutter contre la TBC sans hésiter la dépister



von GUNTEN

Léopold-Robert 23 LA CHAUX-DE-FONDS

Radiophotographies au Locle du 7 au 17 septembre 1970

ARNOLD WÄLTI

POMPES FUNEBRES Tél. (039) 5 43 64

Epargne 20 Jour et nuit LA CHAUX-DE-FONDS

Cercueils ■ Formalités ■ Transports Prix modérés



COMparer = OJOter COMparer = OJOter COMparer = OJOter COMparer = OJOter COMparer = OJOter

raisins Chasselas 1.30 le kilo

pommes Gravenstein 4.50 en filets de 3 kg.

poires William 3.50 2 1/2 kg.

mortadelle -.65 100 g.

saucisse d'Ajoie Bell 1.65 la paire

pizza napolitaine 2.20 250 g. net

pizza padrone 2.75 290 g. net

huile de tournesol 5.60 duplopack (6.40)

café Jubilor 2.70 (3.20)

vendredi: cake, spécialité au kirsch 3.-

samedi: tortue 1.50 (en pâte à tresse)

COMparer = OJOter COMparer = OJOter COMparer = OJOter COMparer = OJOter COMparer = OJOter



À LA FOIRE DE BIENNE

(27 août - 6 septembre 1970)

La formation professionnelle horlogère

Description générale du stand

D'une surface de 116 m², le stand « Formation professionnelle » de la Chambre suisse d'horlogerie se présente comme un laboratoire fantastique duquel se dégage une atmosphère de technologie futuriste.

Les visiteurs ne sont pas seulement invités à contempler un décor séduisant, mais encore à participer activement à l'animation du stand et au fonctionnement des diverses installations, qui sont réparties en cinq groupes distincts.

Le laboratoire fantastique proprement dit

Il s'agit d'une paroi convexe de 16 m. de largeur, dans laquelle sont logés toute une série d'appareils de mesure et de contrôle électroniques, ainsi qu'un serpent lumineux de 600 ampoules multicolores. Un pupitre de commande, doté de dix centres d'opérations, permettra aux visiteurs de participer à divers jeux électroniques, de visionner une série de diapositives sonorisées et de s'initier, grâce à des démonstrations auxquelles ils procéderont eux-mêmes, à diverses techniques horlogères.

Les vitrines de montres

Cinq vitrines, disposées dans le stand, permettront aux visiteurs d'admirer cinq types différents de montres, dont une à résonateur de quartz, une électronique à diapa-

son, une électronique à balancier-spiral, une mécanique à fréquence élevée et une automatique traditionnelle. Les mouvements de ces garde-temps sont visibles à travers une lunette grossissante; leur émission sonore respective peut être comparée grâce à des écouteurs.

Diamantage et dorage d'un porte-clés

Un tour semi-automatique, disposé à l'intérieur du stand, façonne, sous les yeux des visiteurs, un médaillon symbolisant une boîte de montre. Achievé, ce médaillon est fixé à une chaînette pour devenir ainsi un porte-clés.

L'ensemble est alors acheminé vers une installation d'électroplastique où il subit, toujours en public, un traitement de surface (dorage). Les porte-clés ainsi réalisés sont remis en souvenir aux jeunes qui le désirent.

Documentation

Une abondante documentation, en français et en allemand, est à la disposition des visiteurs, qui peuvent y trouver des renseignements détaillés sur les diverses professions de l'industrie horlogère, qu'il s'agisse de la formation proprement dite ou des possibilités de perfectionnement et de débouchés professionnels.

Le concours d'assemblage d'un garde-temps électronique

Tous les après-midi, de 14 h. 30 à 16 h. (17 h. 30 les mercredis, samedis et dimanches), ainsi que chaque soir, de 19 h. 30 à 21 h. 30, a lieu, au stand, le concours d'assemblage d'un garde-temps électronique, et ceci jusqu'au 6 septembre 1970.

L'appareil

Il s'agit d'un garde-temps essentiellement didactique, destiné à informer les jeunes de manière suggestive et concrète sur les réalisations de l'industrie horlogère suisse.

L'appareil se présente en pièces détachées, groupées dans un coffret comprenant également une notice explicative ainsi que l'outillage nécessaire à l'assemblage.

Toutes les parties constitutives du garde-temps sont parfaitement visibles, ce qui permet au concurrent, au fur et à mesure du montage, d'observer et de comprendre le fonctionnement de l'appareil, qu'il s'agisse du module électronique (transistors, résistances), de la partie électrique (bobinages, électro-aimants, câblage) ou des éléments mécaniques (diapason, engrenages).

Quelques spécifications techniques

Le résonateur du garde-temps reçoit 100 impulsions par seconde:

sa fréquence est donc de 100 hertz. La roue d'encliquetage (qui transforme les vibrations du diapason en mouvement rotatif) possède 250 dents. Le cliquet, fixé au résonateur, en pousse 100 par seconde. La variation diurne est de 2 secondes au maximum.

Le concours

Assembler le garde-temps dans le plus bref délai possible: tel est l'objet du concours, qui est ouvert à tous les jeunes élèves ou étudiants (garçons et filles) de moins de 16 ans.

Des notices de montage sont à la disposition des concurrents, qui peuvent les consulter et les étudier à loisir. Le concours se déroule sous les yeux du public; un circuit interne de télévision permet la diffusion d'images des concurrents.

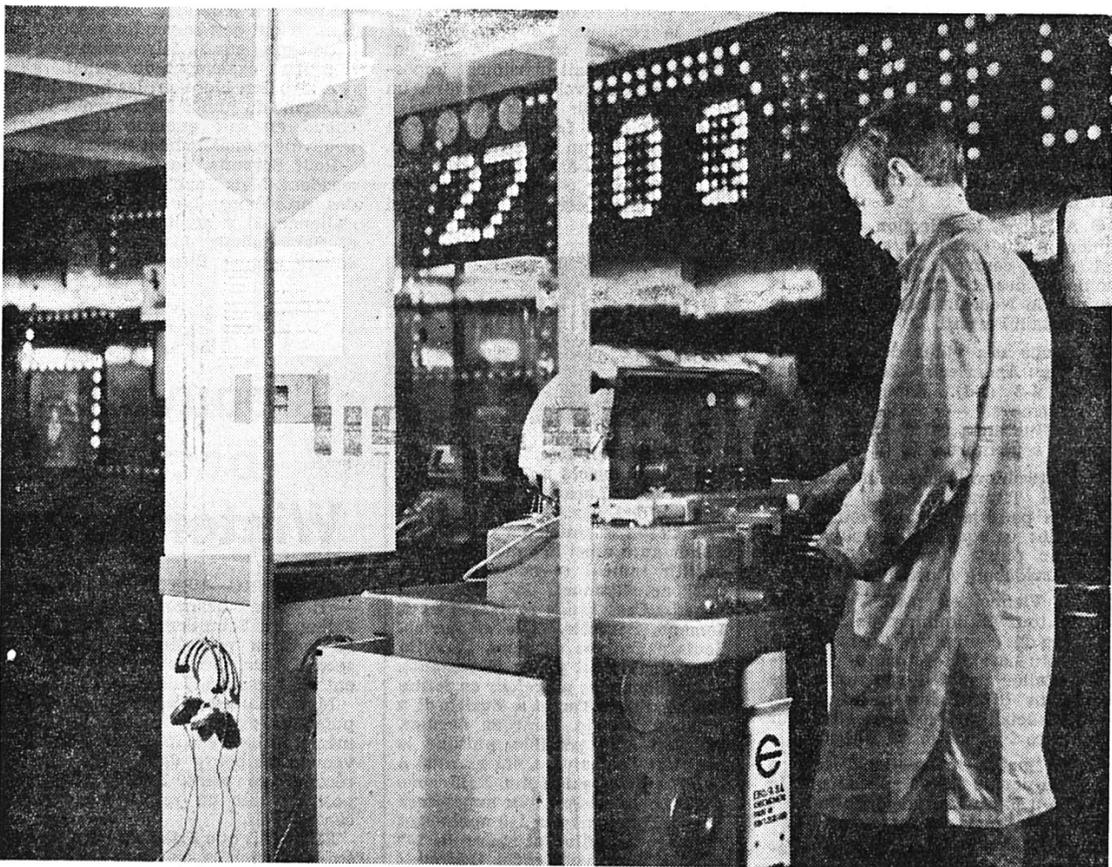
Les temps réalisés par chaque concurrent sont chronométrés, puis enregistrés. A la fin de chaque jour, soit à 21 h. 30, un classement est établi. Les deux meilleurs concurrents sont alors proclamés vainqueurs de la journée et reçoivent chacun une montre.

Ces montres sont exposées au stand, tandis que les noms des lauréats figurent sur un panneau.

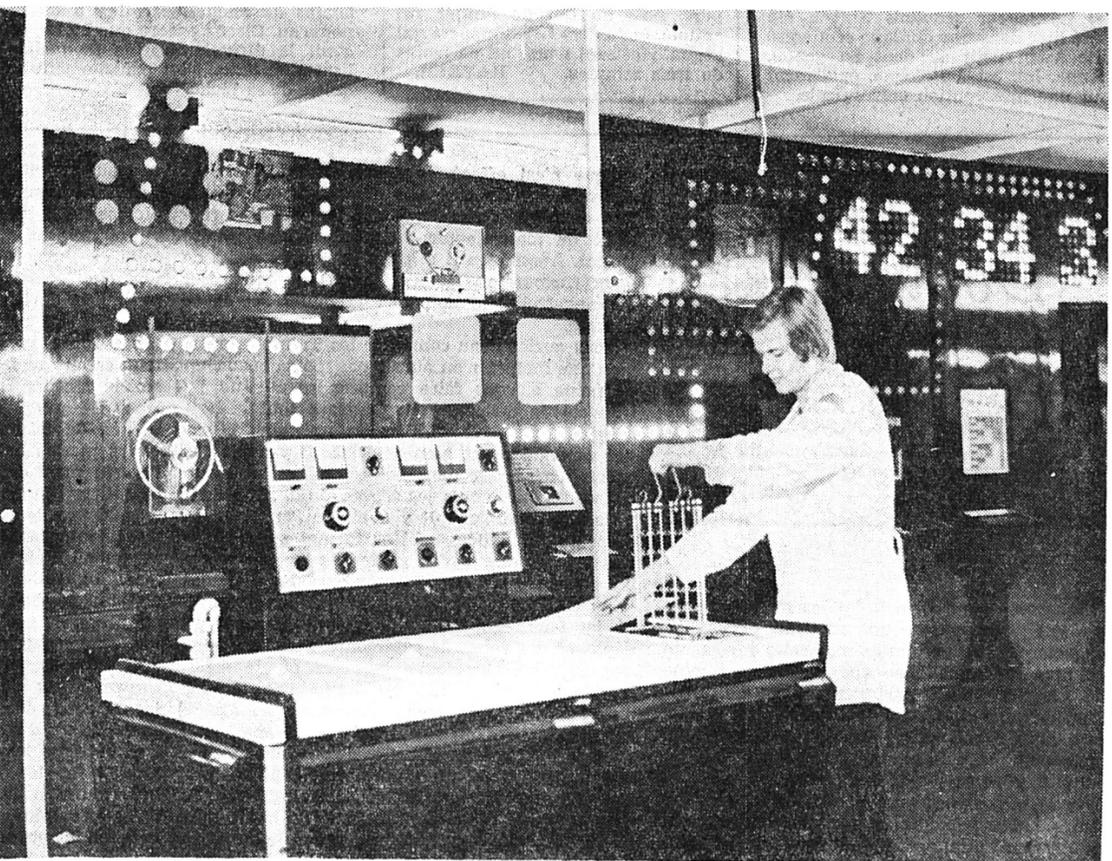
Ajoutons qu'il est possible de s'inscrire d'avance, pour un jour et une heure déterminés.



Vue générale du stand avec, au fond, le laboratoire fantastique



Vue en détail de la partie « information ». La machine à diamanter ainsi qu'une vitrine de montres sont visibles



Vue avec détail. Installation d'électroplastique dorage du porte-clés

D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE

LNA

Grasshoppers—Young-Boys, 2-1
Bâle—Bellinzzone, 5-2
Lucerne—Sion, 0-2
Fribourg—Winterthour, 0-0
Bienne—Zurich, 0-1
Lugano—Servette, 3-1
Lausanne—Chaux-de-Fonds, 3-2

1. Sion	4	3	1	0	10-2	7
2. Bâle	4	2	2	0	10-5	6
3. Lausanne	4	3	0	1	13-9	6
4. Lugano	4	2	1	1	5-3	5
5. Servette	4	2	1	1	6-6	5
6. Winterthour	4	2	1	1	4-5	5
7. Lucerne	4	2	0	2	8-5	4
8. Grasshoppers	4	2	0	2	7-6	4
9. Young-Boys	4	2	0	2	7-7	4
10. Chaux-de-Fds	4	1	1	2	6-7	3
11. Zurich	4	1	1	2	5-8	3
12. Fribourg	4	1	1	2	3-6	3
13. Bienne	4	0	1	3	2-6	1
14. Bellinzzone	4	0	0	4	3-14	0

Ce week-end prochain

Samedi : Bienne—Bellinzzone, Zurich—Winterthour, La Chaux-de-Fonds—Sion, Lugano—Grasshoppers, Lausanne—Young-Boys.
Dimanche : Fribourg—Servette, Lucerne—Bâle.

Tout savoir...

● A Lausanne, en lever de rideau du match, la sélection suisse amateur a dû s'incliner par 2 à 0, après avoir mené au repos par 1 à 0, face à Etoile Carouge. La sélection jouait dans la composition suivante: Bizzozzeri (Lorcarno); Schaller (Moutier) puis Mingard (Vevey), P.-A. Huguenin (Vevey), Hagen (Chênois). Puis F. Huguenin (Le Locle), Corthésy (Vevey); Merlin (Nyon) puis Berini (Gambarogno), Mabilard (Monthey); Bosshard (UGS) puis Weber (Winterthour), Meury (Delémont), Schoeni (Durrenast) et Messerli (Monthey).

● A Berne, la sélection suisse des juniors a dû se contenter du match nul (1 à 1), contre le F.-C. Berne. Les meilleurs des sélectionnés furent, et de loin, le Neuchâtelois Mathez et le Bruntrutain Parietti.

● Coupe des villes de foire, premier tour: Anderlecht—Zeleznicar Sarajevo, 4-3 (1-1). Match retour le 16 septembre. — AEK Athènes—Twente Enschede, 0-1 (0-1). Match retour le 8 septembre.

● Gottwaldow (Tchécoslovaquie) et Partisani Tirana (Albanie) se sont qualifiés pour le premier tour de la coupe des vainqueurs de coupe. Devant son public, Partisani Tirana a battu Atvidaberg (Suède) par 2 à 0.

● A Vienne, en match comptant pour le tour préliminaire de la coupe d'Europe des champions, Austria Vienne a battu Levski Sofia par 3 à 0. Battus à l'aller par 3-1 seulement, les champions d'Autriche sont qualifiés pour les seizièmes de finales où leur adversaire sera l'Atletico Bilbao.

● En match international joué à Varsovie devant 60 000 spectateurs, la Pologne a battu le Danemark par 5-0 après avoir mené au repos par 2-0.

● Coupe d'Italie: A.C. Milan—Varese, 4-0 (2-0).

● Coupe de Suisse: tour préliminaire, Police Zurich—Kusnacht, 3-1 après prolongations.

● Le joueur séduisant Sixt a été opéré hier dans une clinique séduisante suite à un petit accident au genou. Brenna, lui, est à Bologne, également pour une intervention chirurgicale.

Hasanagic derrière, quelle erreur !

LAUSANNE — CHAUX-DE-FONDS, 3-2 (0-1). — Se retirer battu de la Pontaise avec un but d'écart, ce n'est pas grave et encore moins un dés-honneur. Cependant, pour le Chaux-de-Fonnier qui aura fait le déplacement à Lausanne, c'est une amère déception.

Certes, Lausanne était plus fort (en deuxième mi-temps surtout) et le résultat est logique si l'on prend son carnet de notes. Cependant, il y a des façons de perdre.

On n'aurait rien dit, par exemple, si Vuilleumier (5^e minute) avait touché au filet avec un coup de tête qui passa en frôlant la barre transversale, si le tir de Hosp (30^e) était entré dans le but chaux-de-fonnier, si encore Vuilleumier (65^e) avait réussi une occasion en or. Ces buts-là n'auraient que confirmé la domination lausannoise. Mais voilà, les Vaudois manquaient tout, malgré une assez nette domination, et La Chaux-de-Fonds n'a pas su en profiter. On dira plus, La Chaux-de-Fonds pouvait très bien battre Lausanne hier soir, car, en pre-

mière mi-temps, les Vaudois n'étaient pas à leur aise.

Certes, le but de Jeandupeux fut un cadeau de Favre. Mais, jusqu'à la mi-temps encore, si La Chaux-de-Fonds avait voulu profiter du désarroi lausannois, il est certain qu'elle serait arrivée au repos avec deux buts d'avance. Au lieu de cela, on arrêta là. La Chaux-de-Fonds joua pratiquement à trois voire à deux avant et, ce qui est grave encore, sans ailler droit.

Il est vrai, et cela fut lourd de conséquence, il fallut remplacer Richard après le repos. Mais alors pourquoi modifier, en plus de la défense, la ligne des demis et celle des avants. A quoi a-t-on pensé pour faire jouer Hasanagic derrière, à la place de Richard? Ce fut faciliter le travail des Lausannois. Car le trio Jeandupeux-Hasanagic-Risi, qui avait fait si peur aux Vaudois avec ses contre-attaques, était démantelé.

Pendant ce temps, Lausanne marqua deux fois par Nembrini et par Hosp. Lorsque Hasanagic reprit sa place en

attaque, La Chaux-de-Fonds fut à nouveau inquiétante, remonta à 3-2 (après avoir encaissé un autogoal de Rickli), mais finalement ce fut trop tard. Le train était déjà parti...

Quant à Rothenbuhler, pourquoi l'avoir préféré à Friche qui entra beaucoup trop tard, à la 65^e minute? Ainsi, on commit trop d'erreurs hier soir à la direction technique du F.-C. La Chaux-de-Fonds, à commencer par le système qui nous fait dire que La Chaux-de-Fonds joua avec la peur de perdre. Quel dommage d'envoyer constamment au « charbon » des hommes comme Risi et Jeandupeux. Avec Hasanagic, ils mériteraient d'être mieux soutenus.

Ce n'était pas le grand derby que l'on voulait voir. Dommage, car le public de la Pontaise était là, nombreux et bien disposé, applaudissant aux belles choses.

Lausanne s'est racheté de sa défaite à Sion. Vonlanthen peut donc envisager le match contre Young-Boys avec une certaine confiance. Cependant, comme Vincent, Vonlanthen a

un problème de gardien. Favre comme Rickli ont fait chacun un cadeau qui ont coûté deux buts. Si Vuilleumier ne connaît pas en ce moment sa meilleure forme, en revanche, Zappella fut très dangereux, comme Nembrini et Hosp. Mais Lausanne peut surtout compter sur un homme: Chapuisat.
RAYMOND DERUNS.

A Lugano, tout était dit à la mi-temps

LUGANO—SERVETTE, 3-1. — Ce fut un excellent match, ou plutôt ce fut une excellente première mi-temps avec une équipe tessinoise remarquable d'aisance, mais aussi avec une équipe genevoise qui donnait brillamment la réplique. Le plus heureux, Lugano, marqua trois buts. Et tout fut dit. Car il était quasiment impossible aux Genevois de refaire un tel terrain perdu après la pause.

Heureux pour Lugano, oui, car le premier but fut un autogoal de Guyot. Il n'en fallut pas davantage pour mettre le « feu aux poudres », pour voir Lugano commencer une pression qui

fut, à certains moments, pénible pour Servette.

Après le repos, Lugano a vécu sur son avance. Servette en a profité, mais Lugano contrôlait tout.

Lugano a joué sans Brenna et sans Hansen qui doit se rendre aujourd'hui à Bologne pour se faire examiner, car il souffre également du genou.

A signaler, hier soir, les bons débuts à Lugano du junior Lanfranconi. Blanchoud en sait quelque chose pour avoir été complètement neutralisé.

Pour Servette, on peut parler d'un accident. Mais Snella aura maintenant des problèmes. La liste des blessés s'allonge. Il y avait Perroud, Pottier et Schindelholz. Maintenant, il faut encore ajouter Bosson et Morgenegg.

Sports divers

HANDBALL. — Le championnat d'été de première ligue a pris fin hier soir par une éclatante victoire de La Chaux-de-Fonds sur Bienne, par 27-7. Le classement final s'établit de la façon suivante: 1. SFG Soleure, 12 matches, 19 points; 2. Gym Bienne, 12-18; 3. BTV Berne, 12-16; 4. HBC La Chaux-de-Fonds et STV Berne, 12-10; 6. F.-C. Granges, 12-9; 7. BTV Bienne, 12-2.

NATATION. — L'équipe américaine a battu son dixième record du monde en l'espace de douze jours. A Osaka, Susie Attwood, Kim Brecht, Alice Jones et Cindy Schilling ont nagé le quatre fois 100 m. quatre nages féminin en 4'27"4 et elles ont ainsi amélioré de sept dixièmes de seconde le record du monde détenu depuis le 15 septembre 1968 par Kay Hall, Cathy Ball, Ellie Daniel et Sue Pedersen.

ATHLÉTISME. — A l'Universiade de Turin, le Suisse Philippe Clerc s'est qualifié pour les demi-finales du 100 mètres en gagnant sa série devant Jean-Louis Ravelomamantsoa (Madagascar). Les deux hommes ont été crédités de 10"4.

HOCKEY SUR GLACE. — La coupe des Alpes, à laquelle La Chaux-de-Fonds participe, a débuté par deux matches de la formation allemande Rierseeer en Italie. Résultats: Cortina—Rierseeer, 3-3; Val Gardena—Rierseeer, 3-10.

AVIRON. — Les championnats du monde, au Canada, ont bien débuté pour la Suisse dont deux des quatre bateaux (les deux « quatre » ont réussi à se qualifier directement pour les demi-finales. Le quatre sans barreur a d'ailleurs causé la principale surprise de la journée, réalisant le meilleur temps, battant notamment dans sa série l'Allemagne de l'Ouest et l'URSS. Quant au deux sans barreur et au double scull, ils devront disputer les repêchages.

ESCRIME. — En finale de l'épée des Universiades de Turin, les deux Suisses qualifiés n'ont pu remporter de médaille. En effet, Christian Kauter s'est classé quatrième et Alex Bretholz cinquième.

Le fait du jour

Sion seul en tête, quelle sensation! Quel succès pour Meylan! Il est vrai, à Lucerne, les Séduois ont souffert. Mais ils ont gagné et cela c'est l'essentiel. La Chaux-de-Fonds aura ainsi le « plaisir » d'accueillir samedi ce néo-promu qui fait actuellement la pige aux grands. Ces grands sont Lausanne, Lugano, Servette, Bâle et Zurich. Seuls parmi ces derniers, Servette aura finalement perdu (à Lugano), ce qui démontre un retour en forme des Tessinois. Quant à Zurich, il a peiné à Bienne. Pour ce dernier, l'exploit était possible, puisque le seul but du match a été marqué à la 70^e minute par Kuhn. Bellinzzone a donné le frisson aux supporters bâlois. Il menait par 1-0 après sept minutes. Il fallut attendre la 21^e minute pour voir enfin Odermatt égaliser. Après, Bâle ne se retira plus. Enfin, Skiba ne doit pas être très satisfait. Au repos, Young-Boys menait par 1-0 contre Grasshoppers, puis un but de Muller fut annulé, mais c'est Grasshoppers qui gagna, réalisant deux but en moins de trois minutes. **RAYDER.**

Fribourg pouvait battre Winterthour

FRIBOURG—WINTERTHOUR, 0-0. — Il y avait beaucoup d'absents chez Fribourg: Schultheiss et Ryf, qu'on ne reverra peut-être plus avant le second tour, Grosset et Schaller, qui ont été blessés à Bellinzzone.

Mais, malgré cela, Fribourg a disputé un excellent match. Il aurait même pu battre Winterthour, qui était venu à Fribourg dans l'intention de récolter un point. Preuve en est la position très en retrait de l'avant-centre Wolf.

Si l'on dit que Fribourg pouvait battre les Zurichois, on pense surtout aux trois tirs qui se sont écrasés sur la barre transversale des buts de Frey.

Avec ce point, Fribourg semble satisfait. Il fera parler de lui ces prochains dimanches, car il y a du renouveau. Disons encore que Meier, qui avait la difficile mission de neutraliser Konietzka, s'est parfaitement acquitté de sa tâche.

LAUSANNE — LA CHAUX-DE-FONDS, 3-2 (0-1). — 12 000 spectateurs. Arbitre: M. Buchell, Lucerne. — Lausanne: Favre; Lala, Lochat, Richard, Chapuisat; Durr, Zappella; Hosp, Vuilleumier, Weibel, Nembrini. Entraîneur: Vonlanthen. — La Chaux-de-Fonds: Rickli; Voisard, Thomann, Richard (Rothenbuhler), Méritat; Zürcher (Friche), Bossard, Chianduzzi; Jeandupeux, Hasanagic, Risi. Entraîneur: Vincent. — Buts: 15' Jeandupeux, 55' Nembrini, 68' Hosp, 74' Rickli (autogoal), 80' Friche.

FRIBOURG—WINTERTHOUR, 0-0. — 5500 spectateurs. Arbitre: M. Darbellay, Roche. — Fribourg: Gribli; Silfert, Waeber, Meier, Piquet, Jost, Cotting, Tobajas, Kaminka, Madi, Wernle. Entraîneur: Kominck. — Winterthour: Frei; Oetli, Fehr, Ziegerlig, Bollmann, Odermatt, Meyer, Dimmeler, Wolf, Konietzka, Meili. Entraîneur: Sommer.

LUGANO—SERVETTE, 3-1 (3-0). — 9000 spectateurs. Arbitre: M. Gallmann, Oberrieden. — Lugano: Prosperi; Boffi, Bersel, Signorelli, Pullica, Coduri, Tippet, Lanfranconi, Blaettler, Lutrop, Bernasconi (Riehn). Entraîneur: Sing. — Servette: Barile; Martin, Morgenegg (Olivier), Guyot, Wegmann, Desbailles, Nemeth, Doerfl, Heutschi, Bosson (March), Blanchoud. Entraîneur: Snella. — Buts: 13' Guyot (autogoal), 23' Lutrop, 38' Tippet, 62' Heutschi.

LUCERNE—SION, 0-2 (0-1). — 12 000 spectateurs. Arbitre: M. Wieland, Granges. — Lucerne: Janser; Gwerder, Lustenberger (Bischof), Christen, Hunger, Milder, Schuwig, Haefliger, Müller, Kipfer, Messerli. Entraîneur: Schwanner. — Sion: Gautschi, Jungo, Delaloye, Germainier, Sandoz, Hermann, Wampfler, Zingaro, Mathez (Valentini), Luisler, Elsig. Entraîneur: Meylan. — Buts: 9' Mathez, 65' Elsig.

Boxe

Sélection

Pour le match international Bade du Sud—Suisse qui aura lieu le samedi 19 septembre à Tiengen, la sélection helvétique aura la composition suivante:

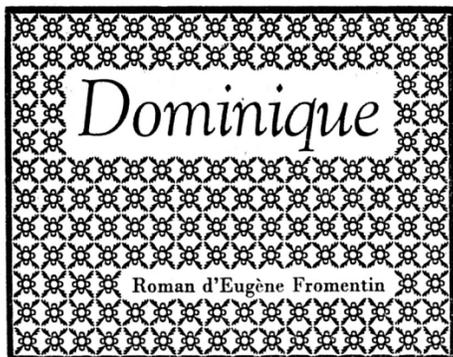
Coqs: Rosario Mucaria (La Chaux-de-Fonds). — Plumes: René Cajochen (Zurich). — Légers: Hans Schaelebaum (Rorschach). — Surlégers: Bruno Mueller (Granges). — Welters: Maurizio Bittarelli (Lausanne). — Surwelters: Claude Weissbrodt (Colombier) et Eric Hasler (Zurich). — Moyens: Willy Landolt (Uster). — Lourds: Hanspeter Bosshardt (Uster).

Le poids léger Jean-Claude Mabilard n'a pas pu être retenu pour cette rencontre étant donné qu'aucun adversaire n'a pu lui être trouvé. A noter que Mabilard est maintenant classé en catégorie 2a.

● Le champion d'Europe des poids lourds, le Basque José Manuel Ibar «Urtain» rencontrera vendredi à Jativa (province de Valence) l'Allemand Arno Prick, ancien «sparring partner» de Peter Weiland.

● A La Spezia, Tony Sassarini est devenu champion d'Italie des poids coqs. Il a battu Franco Innocenti, co-challenger au titre, vacant depuis le renoncement de Franco Zurlo, par k.-o. au douzième round.

● L'Italien Nino Benvenuti, champion du monde des poids moyens, se prépare activement en vue du match qui l'opposera à l'Américain Doyle Baird, le 12 septembre à Bari.



Les choses étant demeurées les mêmes, je vis de même; c'est comme une ancienne ornrière où l'on retombe, et, permettez-moi cette image, un peu plus conforme à ce que j'éprouve, comme une ancienne plaie parfaitement guérie, mais sensible, qui tout à coup se ranime, et, si l'on osait, vous ferait crier. Imaginez qu'avant de partir pour le collège, où j'allai tard, pas un seul jour je ne perdis de vue ce clocher que vous voyez là-bas, vivant aux mêmes lieux, dans les mêmes habitudes, que je retrouve aujourd'hui les objets d'autrefois comme autrefois, et dans l'acception qui me les fit connaître et me les fit aimer. Sachez que pas un seul souvenir de cette

époque n'est effacé, je devrais dire affaibli. Et ne vous étonnez pas si je divague en vous parlant de reminiscences qui ont la puissance certaine de me rajeunir au point de me rendre enfant. Aussi bien il y a des noms, des noms de lieux surtout, que je n'ai jamais pu prononcer de sang-froid: le nom des Trembles est de ce nombre.

Vous auriez beau connaître les Trembles aussi bien que moi, je n'en aurais pas moins beaucoup de peine à vous faire comprendre ce que j'y trouvais de délicieux. Et pourtant tout y était délicieux, tout, jusqu'au jardin, qui, vous le savez cependant, est bien modeste. Il y avait des arbres, chose rare dans notre pays, et beaucoup d'oiseaux, qui aiment les arbres et qui n'auraient pu se loger ailleurs. Il y avait de l'ordre et du désordre, des allées sablées faisant suite à des perrons, menant à des grilles, et qui flattaient un certain goût que j'ai toujours eu pour les lieux où l'on se promène avec quelque appareil, où les femmes d'une autre époque auraient pu déployer des robes de cérémonie. Puis des coins obscurs, des carrefours humides où le soleil n'arrivait qu'à peine, où toute l'année des mousses verdâtres poussaient dans une terre spongieuse, des retraites visitées de moi seul, avaient des airs de vétusté, d'abandon, et sous une autre forme me rappelaient le passé, impression qui dès lors ne me déplaçait pas. Je m'asseyais, je m'en souviens, sur de hauts buis taillés en banquettes qui garnissaient le bord des allées. Je m'informais de leur âge, ils étaient horriblement vieux, et j'examinais avec des

curiosités particulières ces petits arbustes, aussi âgés, me disait André, que les plus vieilles pierres de la maison, que mon père n'avait pas vu planter, ni mon grand-père, ni le père de celui-ci. Puis, le soir, il arrivait une heure où tout ébat cessait. Je me retirais au sommet du perron, et de là je regardais au fond du jardin, à l'angle du parc, les amandiers, les premiers arbres dont le vent de septembre enlevait les feuilles, et qui formaient un transparent bizarre sur la tenture flamboyante du soleil couchant. Dans le parc, il y avait beaucoup d'arbres blancs, de frênes et de lauriers, où les grives et les merles habitaient en foule pendant l'automne; mais ce qu'on percevait de plus loin, c'était un groupe de grands chênes, les derniers à se dépouiller comme à verdir, qui gardaient leurs frondaisons roussâtres jusqu'en décembre et quand déjà le bois tout entier paraissait mort, où les pies nichaient, où perchaient les oiseaux de haut vol, où se posaient toujours les premiers geais et les premiers corbeaux que l'hiver amenait régulièrement dans le pays.

Chaque saison nous ramenait ses hôtes, et chacun d'eux choisissait aussitôt ses logements, les oiseaux de printemps dans les arbres à fleurs, ceux d'automne un peu plus haut, ceux d'hiver dans les broussailles, les buissons persistants et les lauriers. Quelquefois en plein hiver ou bien aux premières brumes, un matin, un oiseau plus rare s'envolait à l'endroit du bois le plus abandonné avec un battement d'ailes inconnu, très bruyant et un peu gauche, quoique rapide. C'était une bécasse arrivée la nuit; elle

montait en battant les branches et se glissait entre les rameaux des grands arbres nus; à peine apparaissait-elle une seconde, de manière à montrer son long bec droit. Puis on n'en rencontrait plus que l'année suivante, à la même époque, au même lieu, à ce point qu'il semblait que c'était le même émigrant qui revenait.

Des tourterelles de bois arrivaient en mai, en même temps que les coucous. Ils murmuraient doucement à de longs intervalles, surtout par des soirées tièdes, et quand il y avait dans l'air je ne sais quel épanouissement plus actif de sève nouvelle et de jeunesse. Dans les profondeurs des feuillages, sur la limite du jardin, dans les cerisiers blancs, dans les troènes en fleur, dans les lilas chargés de bouquets et d'arômes, toute la nuit, pendant ces longues nuits où je dormais peu, où la lune éclairait, où la pluie quelquefois tombait, paisible, chaude et sans bruit, comme des pleurs de joie, pour mes délices et pour mon tourment, toute la nuit les rossignols chantaient. Dès que le temps était triste, ils se taisaient; ils reprenaient avec le soleil, avec les vents plus doux, avec l'espoir de l'été prochain. Puis, les couvées faites, on ne les entendait plus. Et quelquefois, à la fin de juin, par un jour brûlant, dans la robuste épaisseur d'un arbre en pleines feuilles, je voyais un petit oiseau muet et de couleur douteuse, peureux, dépaycé, qui errait tout seul et prenait son vol: c'était l'oiseau du printemps qui nous quittait.

(A suivre.)

Cinéma chaux-de-fonnier: Les «mousquetaires» ont un allié...

Il paraît que mon pamphlet contre le cinéma commercial à l'occasion de l'annonce de plusieurs fermetures imminentes de salles à La Chaux-de-Fonds n'a pas seulement vexé mes amis les «Mousquetaires», mais a aussi «arraché un sourire compatissant de la part de tous les «dingues» du cinéma». C'est du moins ce que me fait savoir un concitoyen, M. Blaise Nussbaum, qui voudrait que nous publions sa lettre de protestation. Nous ne pourrions pas accéder à son désir, parce que ladite lettre est fort longue et que nous avons accordé le droit de réponse aux personnes directement visées, mes susmentionnés amis, les «Mousquetaires du cinéma». Ce n'est pas une dérobade, c'est une mesure d'ordre. Les protestations de M. Nussbaum, je vais les résumer objectivement et en citer de nombreux extraits. Il restera toujours à mon honorable correspondant le loisir d'emplir de son imagination les colonnes de l'«Effort». J'ai en effet tout lieu de croire que ce M. Nussbaum n'est autre que le B.N. qui officie comme critique cinématographique de la feuille PPN, laquelle peut se vanter, si tel est le cas, de ne devoir qu'à trois vaillants homonymes d'avoir encore de temps à autres quelques lignes lisibles à offrir à la lecture. C'est un compliment que j'adresse en toute sincérité à M. B. N.: sa rubrique est fort bien faite, condensée, digeste. Elle mériterait mieux que son triste support...

Ne pas déformer, s. v. p.

Cela dit, ce compliment est le seul que je lui adresserai. Bon critique de films, je n'en doute pas, M. Nussbaum se révèle mauvais lecteur, et partant mauvais critique de prose. En gros, il n'y a rien à redire à sa lettre: il n'est pas d'accord avec mes considérations sur le cinéma, c'est son droit. Mais en détail, il y a un certain nombre de contrevérités, que je tiens d'emblée à relever, avant de passer aux problèmes de fond.

M. Nussbaum écrit que je «déplors la disparition imminente d'un nombre considérable de places de cinéma». C'est insensé! J'ai dit très exactement le contraire, à répétées reprises et sous des formes différentes: j'ai dit qu'étant donné le caractère basement commercial de la distribution cinématographique, la réduction du nombre des salles était plutôt un bien qu'un mal. M. Nussbaum prétend que j'ai «affirmé péremptoirement que la qualité des programmes baisse catastro-

phiquement en raison directe de la diminution des places de cinéma». Je n'ai rien affirmé de tel. J'ai dit très clairement que la qualité des programmes baissait parce que le cinéma n'était plus considéré comme un art mais comme un moyen de faire de l'argent, et j'ai au contraire émis l'espoir que la diminution du nombre des places constituerait «le défrichement après lequel on cultive». Par ailleurs, mon censeur prétend que j'avance les affirmations les plus fantaisistes sur le taux d'occupation des salles de cinéma; j'avais fait part d'une évaluation: 20% environ; rien dans ses déclarations me prouve que cette estimation — et non affirmation — soit fantaisiste. Selon lui, j'aurais écrit que «le choix de films proposés au spectateur se limite au western italien, au film sexy, à l'espionnage français, aux grimaces de de Funès ou à l'épisode guerrier»; j'ai en réalité affirmé que «les semaines se multiplient où l'on ne vous offre plus que le choix entre», ce qui n'est pas du tout aussi péremptoire. Plus loin encore, la lettre laisse entendre que j'aurais absolument ignoré que de bons films passaient à La Chaux-de-Fonds et que sur la foi de mes déclarations il fallait me plaindre d'être insensible à l'art de Bunuel, de Bergman, de Fellini, de Visconti, etc. Tout faux! J'ai dit que de tels bons films nous parvenaient de moins en moins, nuance. M. Nussbaum, enfin, me reproche de n'avoir pas cité l'ABC et la Guilde du film qui, de son propre aveu, «tentent de corriger les bévues du système». Reproche ridicule! Ces deux «institutions», dont je reconnais les mérites, échappaient à ma critique puisque celle-ci s'adressait comme tout le monde l'a compris au circuit «classique» du cinéma, non à ceux qui tentent justement de s'arracher à ses contraintes; n'ai-je pas, d'ailleurs, écrit que «beaucoup de personnes (...) se sont déjà préoccupées du problème, continuent à le faire»?

Sincèrement, j'espère que M. Nussbaum rencontre moins de difficulté à saisir le sens des phrases lorsqu'il assiste à la projection de films soustrits. Il est vrai que, dans ce cas, il y a les images: ça aide!

Reste, une fois écartés tous ces porte-à-faux, l'objet fondamental de l'ire de mon correspondant: la qualité des programmes que j'ai critiquée. Lui estime que cette qualité «s'est constamment et sensiblement accrue ces dernières années» et qu'«on se serait même tenté de dire, ô ironie suprême, que les directeurs de salles

sont condamnés à la qualité». Alors là, je rigole, c'est tout ce que je puis faire. Je me suis livré à un rapide examen des programmes, du 1^{er} janvier à ce jour. J'ai relevé une vingtaine de films grands ou bons de Losey, de Carné, de Polanski, de Kazan, de Pasolini, de Chabrol, de Visconti, etc. Et plus de cent navets. Je n'appelle pas ça une «condamnation à la qualité!» D'autre part, quand mon correspondant cite tous les grands auteurs dont on a pu voir une œuvre à La Chaux-de-Fonds, il oublie de dire quelle période de référence il considère, et surtout combien de ces œuvres ont été programmées par les directeurs des grandes salles et combien l'ont été par l'ABC ou la Guilde.

Divergence politique à la base?

Quand M. Nussbaum prétend que le cinéma ne s'est jamais si bien porté, il pense peut-être «production»; il veut peut-être dire que les bons films sont créés en quantités. Cela ne veut pas dire qu'ils nous parviennent en suffisance.

Mais je crois plus volontiers qu'au fond notre divergence est d'ordre politique. M. Nussbaum fait plusieurs allusions à la «culture des masses» à laquelle on ne saurait plus croire. Il a des phrases aussi significatives que celle-ci: «force est d'admettre qu'en économie libérale, le cinéma nourrit des liens étroits avec l'industrie et ses modes de gestion. On peut le regretter certes, mais il faut savoir s'en accommoder, pour peu que l'on veuille rendre quelque culte au septième art avant que dame Révolution vienne mettre ordre à tout cela. Dès lors, l'exploitation est un jeu subtil où les préoccupations artistiques tentent de se concilier les impératifs commerciaux.» Nous y voilà: je désire voir le septième art se libérer de ce «jeu subtil»; je ne m'accorde pas de l'industrialisation du cinéma, pas à ce point-là du moins; libre à M. Nussbaum de s'en accommoder, lui, et d'insinuer qu'il n'est possible de «rendre un culte» au cinéma que si celui-ci reste lié aux impératifs commerciaux. Pour ma part, je prétends que le cinéma se portera bien lorsqu'il ne sera plus affaire de profit, mais qu'il entrera dans le cadre d'une politique culturelle lui permettant, de la création à la projection, d'être LIBRE. C'est une question de conception générale d'un système qui est débattu ici, je le crains. Et si mon appréciation sur la qualité des programmes de cinéma à La Chaux-de-Fonds est très sévère parce qu'elle découle de mon souci affiché de sortir cet art comme les autres de l'ornière où l'a confiné le capitalisme, je crains fort que l'appréciation de mon contradicteur pêche, en revanche, par un excès de mansuétude dû au fait qu'il est, lui, convaincu des bienfaits d'un régime qui s'illustre notamment par l'octroi de billets de faveur...

Michel-H. KREBS.

COMMUNIQUÉ

Cours du soir au Technicum neuchâtelois, Le Locle-La Chaux-de-Fonds. — Les cours de soir de l'hiver 1970-1971 s'ouvriront dans la semaine du 28 septembre au 3 octobre. Les personnes que cela intéresse sont priées de consulter l'annonce paraissant dans le présent numéro.

CARNET DU JOUR

LA CHAUX-DE-FONDS

Cinéma: CORSO, 20.30, «Que la Bête meure» — EDEN, 20.30, «Z il est vivant» — PLAZA, 20.30, «Le Miroir aux Espions» — RITZ, 20.30, «Par Exemple: Adultère» — SCALA, 20.30, «La Fabuleuse Histoire de Mickey».

Pharmacie d'office: Robert, Léopold-Robert 66 (dès 21.00, tél. 11).

Permanence médicale et dentaire: tél. 2 10 17.

LE LOCLE

Pharmacie d'office: Moderne (dès 21.00, tél. 17).

Permanence médicale et dentaire: tél. 17.

NEUCHÂTEL

Cinéma: APOLLO, 15.00, 20.30, «Les Naufragés de l'Espace» — ARCADES, 15.00, 20.30, «La Horse» — BIC, 15.00, 18.40, 20.45, «Mash» — PALACE, 15.00, 20.30, «L'Étalon» — REX, 15.00, 20.45, «Plaisirs hédonistiques» — STUDIO, 15.00, 20.30, «L'Or se barre».

Pharmacie d'office: Armand, rue de l'Hôpital (dès 23.00, tél. 17).

Formez-vous quelque grande résolution? Considérez le résultat et non les difficultés.

M.-H. K.

Les voies de communication, éléments vitaux pour un canton

Les citoyens neuchâtelois approuveront le crédit de 28 millions de francs nécessaire à la poursuite d'une politique judicieuse

Les routes coûtent cher! Mais le temps n'est plus (ou ne devrait plus être...) où la partie «non automobiliste» de la population considérait les dépenses faites à ce titre comme un cadeau aux automobilistes. La vie d'une collectivité moderne est désormais impensable sans un réseau de communications perfectionné, tout comme elle serait impensable sans un réseau de télécommunications; dans cette perspective, les dépenses consenties pour le réseau routier cantonal le sont aussi, partiellement, au titre du développement économique, de l'essor du tourisme, de la sécurité collective, etc. Et si le pays de Neuchâtel manque encore, en certains domaines, d'une politique cohérente et à longue vue (on l'a vu récemment en ce qui concerne son Université, par exemple!) il faut reconnaître qu'il a élaboré, et qu'il applique, une politique routière que certains cantons voisins pourraient lui envier. On peut donc affirmer, croyons-nous, que les crédits réclamés pour nos routes ne le sont pas à la légère, qu'ils ne sont pas utilisés de façon désordonnée, mais qu'ils constituent les briques d'une construction raisonnablement et régulièrement menée, selon un plan clair et judicieux. Dans de telles conditions, la note perdue le «sel» excessif qu'on pourrait y trouver à première vue. Samedi et dimanche prochains, c'est donc un nouveau train de crédits de 28 millions que le gouvernement demande aux citoyennes et aux citoyens d'approuver. Le Grand Conseil, pour sa part, avait accepté à l'unanimité cette dépense qui permettra des réalisations d'une évidente nécessité. Nous les avons déjà évoqués, notamment dans notre numéro du 16 mai. Rappelons brièvement qu'il s'agit, d'une part, de résoudre le préoccupant problème de l'accès au Val-de-Travers par la Clusette en aménageant un tunnel et des rampes d'accès à trois voies avec trottoir; d'autre part, de poursuivre l'aménagement de cette même route dite «Pénétrante» (elle est notre porte sur la France) entre Couvet et Travers en portant ce tronçon à trois voies lui aussi; et de troisième part, de supprimer le «goulet» de Valangin en établissant une chaussée moderne d'évitement du village, avec viaduc et demi-jonctions. On le voit, ce sont des «points noirs» considérables que ce crédit permettra d'effacer de notre réseau routier. En outre, une partie des 28 millions de francs sera utilisée pour mener à chef toute une série d'améliorations routières moins importantes mais indispensables elles aussi. Nous recommandons par conséquent aux électrices et aux électeurs de suivre l'avis de tous les groupes du Grand Conseil et de voter OUI sur cet objet ce week-end.

M.-H. K.

MINICAZETTE

LA CHAUX-DE-FONDS

● Le tribunal de police présidé par M. Rognon, a condamné: P.-A. D., à 14 jours d'emprisonnement sans sursis, à 50 fr. d'amende et 240 fr. de frais pour infraction à la LCR et ivresse au volant; J. C., à un mois de prison par défaut et à 40 fr. de frais, pour escroquerie; D. Z., à 300 fr. d'amende et à 35 fr. de frais, pour infractions à la LCR et à l'OCR; D. G., de Villers-le-Lac (France), à 500 fr. d'amende, 200 francs de frais, pour lésions corporelles simples, voies de fait, injure et infraction à la LCR; L. M., à trois mois de prison avec sursis pendant deux ans, et 200 fr. de frais, pour vol; M. G., de Boudry, à 15 jours de prison avec sursis pendant deux ans, et 165 fr. de frais pour faux dans les titres.

En outre, le tribunal a jugé avec compréhension le larcin dont s'était rendu coupable un jeune «missionnaire» mormon; celui-ci avait fait vœu de chasteté, mais succomba à la tentation et déroba... deux revues «sexy»! Il paiera 8 fr. 50 de frais.

RÉGION DES LACS

● Jouant avec des allumettes, des enfants ont provoqué, mercredi, un gros incendie à Lyss où une ferme a été ravagée par le feu. Une centaine de pompiers parvinrent toutefois à circonscrire le sinistre après une heure d'efforts. Alors que la grange a été totalement détruite, seuls le toit et les combles de la maison d'habitation attenante ont été la proie des flammes. Les dégâts sont considérables.

PAYS NEUCHÂTELOIS

● Une explosion s'est produite mercredi soir dans les locaux de l'Institut de biologie de l'Université de Neuchâtel à l'enclenchement d'un frigo où des matières chimiques avaient été déposées. L'explosion, si elle n'a pas fait de blessés a néanmoins causé d'importants dégâts dans le local où elle s'est produite.

● Un motocycliste d'Hauterive, M. G. Annen, est entré en collision, hier à l'est de Neuchâtel, avec un camion. Il a été légèrement blessé.

● Le Tribunal de Boudry a prononcé hier les jugements suivants: deux mois de prison avec sursis et 280 fr. d'amende à M^{me} C. S., pour tentative de chantage; 50 jours de prison avec sursis, 300 fr. d'amende et 350 fr. de frais à un élève conducteur, M. P., pour homicide par négligence; 800 fr. d'amende et 250 fr. de frais à A. J., pour ivresse au volant.

JURA

● Le président de la Cour pénale fédérale communique que les débats du procès pénal intenté à des membres du groupe Bélier, à la suite de leur intrusion dans la salle du Conseil national au cours d'une séance de l'Assemblée fédérale sont fixés au lundi 19 octobre 1970. Ils auront lieu devant la Cour pénale fédérale siégeant au Palais du Tribunal fédéral, à Lausanne.

● Le Centre de culture et de loisirs d'Erguel a ouvert un bureau au numéro 9 de la rue du D^r Schwab, à Saint-Imier. M. Born, très actif, a déjà établi un questionnaire à l'intention des usines, des écoles professionnelles et autres, etc. Il est à disposition pour tous les renseignements et suggestions. Il prépare avec un bel enthousiasme la saison des spectacles qui débutera vers la mi-octobre. Espérons que M. Born et ses amis, initiateurs actifs, rencontreront le succès qu'ils méritent dans leur intéressante entreprise.

● Commerce et qualité, la traditionnelle exposition du commerce imérien, qui durera cette année du 10 au 18 octobre, se monte à la Salle de spectacles de Saint-Imier, qui présente un emplacement idéal pour une telle manifestation.

● Mercredi 9 septembre, les membres de l'AVIVO de Saint-Imier partiront en promenade à Laupen, ancienne ville forte historique qui mérite d'être connue. Grâce à l'amabilité coutumière du chef de gare, les participants n'auront plus à bouger une fois en wagon, ni à l'aller, ni au retour.

● Bien que les cas de jaunisse du val Terbi ne constituent ni par leur nombre ni par leur gravité une épidémie, les médecins du Jura Nord ont décidé de procéder à une campagne d'injection de gammaglobuline, seule prévention contre cette maladie.

● Un tracteur ferroviaire remorquant une rame de wagons a déraillé hier à Reuchenette. Il y a pour 15 000 fr. de dégâts.

BIENNE

● Un ouvrier de Bienne, M. F. Latzer a été brûlé par du goudron en ébullition, alors qu'il posait une conduite électrique. Il a été hospitalisé.

Les écoliers chaux-de-fonniers disposeront de laboratoires de langues

L'apprentissage des langues étrangères principales devient une nécessité de plus en plus aiguë de la vie moderne dans laquelle l'interdépendance des peuples s'affirme de manière toujours plus étroite. Heureusement, les progrès techniques et ceux des méthodes pédagogiques se sont unis pour répondre à ces exigences. Les «bons vieux» moyens livresques cèdent désormais la place dans nos écoles aux «laboratoires de langues», installations complexes, mais efficaces et d'un emploi aisé, qui permettent aux élèves d'assimiler les connaissances linguistiques d'une manière à la fois beaucoup plus rapide, beaucoup plus durable et beaucoup plus pratique. Ces laboratoires ont à ce point fait leurs preuves qu'on peut d'ores et déjà prévoir qu'ils supplanteront partout, petit à petit, l'enseignement traditionnel. Le Département neuchâtelois de l'instruction publique encourage d'ailleurs vivement les communes à se doter de telles installations. Ainsi, accorde-t-il désormais, en vertu d'un arrêté du 30 janvier dernier, une subvention de 50% sur les dépenses d'équipement de cette sorte, et un subside supplémentaire de 10% sur celles qui seront consenties avant la fin de 1973. Une commission spéciale et des groupes de travail ont été constitués par ailleurs sur le plan cantonal, qui veillent à l'emploi approprié de ces installations, à la planification de l'enseignement, à la formation des enseignants,

à l'élaboration des bandes magnétiques, ainsi qu'à l'entretien des installations. On s'est efforcé d'unifier les installations du canton: un type d'équipement est recommandé, qui donne seul droit à la subvention.

À La Chaux-de-Fonds, on prévoit d'installer deux de ces laboratoires de langues dans le futur centre multilatéral Numa-Droz et un au centre multilatéral des Forges. Comme les projets d'aménagements du centre Numa-Droz ne sont pas suffisamment avancés, le Conseil communal ne demande pour l'instant au Conseil général que le crédit nécessaire au laboratoire des Forges, lequel devrait être installé avant la fin de l'année. Ce laboratoire comprendra 30 cabines d'élèves avec magnétophone individuel, pupitre de commande et casque/micro, et un poste de professeur commandant l'ensemble et permettant diverses possibilités de dialogue avec les élèves. Le crédit demandé servira aussi à l'aménagement du local (insonorisation, meubles de rangement des bandes, etc.) et à l'achat de 200 bandes maîtresses (cours d'allemand et d'anglais) et de 2000 bandes d'élèves ainsi que l'outillage et les accessoires. Ce crédit s'élève à 52 000 fr., la subvention de l'Etat se montant à 63 566 fr. sur le coût total de 115 566 fr. qui est devisé. Nul doute que le Conseil général approuvera une telle dépense servant à dispenser un enseignement précieux de façon efficace.

M.-H. K.

TECHNICUM NEUCHÂTELOIS — La Chaux-de-Fonds - Le Locle COURS DU SOIR 1970-1971

Les cours du soir de l'hiver 1970-1971 s'ouvriront dans la semaine du 28 septembre au 3 octobre 1970. Ils auront lieu, sauf indication contraire, de 19 h. 15 à 21 h. 15. Chaque cours comprendra 12 à 15 leçons de deux heures (éventuellement, les soirs et les heures prévus pourront être changés d'entente entre les participants et les professeurs). Les inscriptions seront prises par les secrétariats respectifs contre paiement d'une finance non remboursable de Fr. 25.—, à verser aux comptes de chèques postaux (Le Locle 23-1466; La Chaux-de-Fonds 23-1532) jusqu'au 19 septembre 1970, dernier délai, en indiquant au verso du coupon postal le numéro du cours désiré. Tous les participants seront convoqués personnellement.

DIVISION DU LOCLE

Horlogerie et microtechnique

- Rhabillage (montres simples et compliquées) (A. Thiébaud) mardi
- Réglage (virolage, centrage) mise en marche (R. Gonther, J.-C. Cattin) mardi
- Théorie et pratique des machines à pointer et à électro-érosion (A. Pécaut) lundi
- Dessin technique et normalisations NIHS (R. Juillerat) jeudi
- Cours de préparation à la maîtrise d'horloger rhabilleur (théorie et pratique) (H. Mongin) mardi et jeudi

Mécanique

- Dessin et conception d'éléments de machines et exécution des dessins de pièces destinées à être usinées sur des machines à pointer et à commandes numériques (M. Loth) lundi
- Calculs d'atelier (F. Zürcher) mardi
- Dessin technique (W. Griessen) mardi
- Commandes hydrauliques et pneumatiques pour machines-outils (W. Griessen) lundi
- Initiation à la programmation pour commandes numériques de machines-outils (M. Meyer) lundi
- Utilisation courante de la règle à calcul (X. Jaccard) lundi et jeudi
- Cours spécial de perfectionnement en mécanique destiné aux manœuvres n'ayant pas eu la possibilité de faire un apprentissage ou à des ouvriers qui désirent approfondir leurs connaissances en fraisage, tournage ou ajustage (Duvoisin, Girardet, Cuany, Joray, Meyer) vendredi soir et samedi matin

Durée du cours: 96 h. Finance d'inscription: Fr. 100.—.
Nombre de places limité

Electrotechnique

- Etude des circuits logiques et de leur utilisation dans les machines automatiques (1^{re} partie) (J. Bielser) jeudi
- Electricité élémentaire (P.-A. Aeby) mardi

DIVISION DE LA CHAUX-DE-FONDS

Horlogerie et microtechnique - Mécanique - Arts appliqués

- Connaissances générales en horlogerie (J.-C. Nicolet) mardi et jeudi
- Pratique relative au chronographe (M. Perrin) lundi et mardi
Certificat fédéral de capacité exigé.
Nombre de places limité à 10
- Cours pratique relatif à la montre électronique « Dynotron » (W. Bouverat) mardi
Certificat fédéral de capacité exigé.
Nombre de places limité à 8
- Pratique et perfectionnement dans le réglage (Mme J. Monnier) mardi et jeudi
Nombre de places limité à 10
- Perfectionnement dans le réglage de précision théorie et pratique (P. Girardet) mardi et jeudi
Certificat fédéral de capacité exigé.
Nombre de places limité à 10
- Calculs d'atelier (P. Abetel) lundi
- Métriologie, notions et applications (P. Guyot) lundi
- Technologie en étampes pour micromécaniciens (W. Godon)
- Electro-érosion (R. Vuille) lundi
- Commandes par fluides, initiation à l'automation (R. Berthoud) lundi
- Automation - commandes par fluides, cours II (J. Rickli) mardi
- Algèbre logique, application à l'électronique (P. Schafroth) lundi
- Manipulations électriques et électroniques, cours d'initiation I (B. Fischer) mardi et vendredi
Nombre de places limité à 10
- Manipulations électriques et électroniques, II (F. Schwab) jeudi
Nombre de places limité à 10
- Méthodes numériques, calculs rapides (B. Fischer) jeudi
- Méthodes schématiques dans la résolution des problèmes théoriques (P. Jeanneret) lundi
- Initiation à la programmation des ordinateurs de table (F. Schwab) lundi
- Organisation scientifique du travail (G. Robert) mardi
- Application du contrôle statistique en fabrication horlogère (P. Vuilleumier) lundi
- Mécanique automobile (A. Ambühl, R. Baer, J. Frutschy, A. Margot, L. Thiébaud) lundi
- Dessin général (J.-P. Perregaux) mercredi
- Modelage (W. Egger) mardi
- Composition, formes, couleurs, peintures (J.-P. Perregaux) jeudi
- Bijouterie, recherche dans le métal (E. Thiébaud) lundi
Les participants seront admis aux cours avec modèle vivant selon leur degré d'avancement et sur préavis du maître du cours et du directeur.

Horlogerie

PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

- Cours de connaissances générales en horlogerie
Durée: 1 an à plein temps
- Cours de formation d'horlogers pendulaires
Durée: 1 an à plein temps
- Préparation à la maîtrise fédérale d'horloger rhabilleur
Durée: selon capacités
- Formation accélérée en technique horlogère
Durée: à volonté

Mécanique

- Cours de préparation aux examens de maîtrise fédérale de mécanicien, cours du soir et samedi matin, 2 ans
- Cours de préparation aux examens de maîtrise fédérale de mécanicien sur automobiles, suite du cours B, cours du soir et samedi matin
- Cours de préparation pour l'obtention du certificat fédéral de capacité de mécanicien, article 30, cours du soir, 2 ans
- Cours de perfectionnement et de préparation aux examens professionnels de conducteurs de camions, article 30, samedi matin, deux semestres d'hiver

Techniciens, option construction

- Formation de techniciens en microtechnique
- Formation de techniciens en mécanique
Durée: 2 ans à plein temps

Technicum du soir, section exploitation

- Formation de techniciens
Cours préparatoire: 1 an — Section technique: 2 ans

Remarque générale

Les participants aux cours de perfectionnement professionnel doivent être en possession d'un certificat d'apprentissage ou exercer la profession de façon régulière. Les cours qui ne réuniraient pas un nombre suffisant d'inscriptions n'auront pas lieu.
Pour tous les renseignements complémentaires, s'adresser aux secrétariats:
Le Locle, tél. 5 15 81 — La Chaux-de-Fonds, tél. 3 34 21
31 août 1970 LA COMMISSION



Gares de La Chaux-de-Fonds et Le Locle

Dimanche 6 septembre

Train spécial

GRAND PRIX D'ITALIE - MONZA

Prix comprenant le paquet lunch et le transfert en bus Fr. 52.—
Abonnement à 1/2 tarif Fr. 44.—

Dimanche 6 septembre

GOSCHENERALP

Chemin de fer et car postal

Prix Fr. 37.—
Abonnement 1/2 tarif Fr. 27.—

Dimanche 13 septembre

ZINAL

Chemin de fer et car postal

Prix Fr. 42.—
Abonnement à 1/2 tarif Fr. 31.—

Jeûne fédéral

Lundi 21 septembre

RACLETTE A SAVIÈSE

Chemin de fer et car postal

Prix comprenant la raclette Fr. 50.—
Abonnement à 1/2 tarif Fr. 40.—

Dimanche 27 septembre

EGGISHORN

Chemin de fer et téléphérique

Prix Fr. 46.—
Abonnement à 1/2 tarif Fr. 37.—

Dimanche 4 octobre

ENGELBERG—TITLIS (3000 m.)

Chemin de fer, funiculaire et téléphérique

Prix Fr. 51.—
Abonnement à 1/2 tarif Fr. 37.—

Samedi et dimanche, 10 et 11 octobre

LUGANO—LOCARNO—CENTOVALLI

Tout compris Fr. 108.—
Abonnement à 1/2 tarif Fr. 97.—

Dimanche 11 octobre

Train spécial

JUNGFRAUJOCH

Prix Fr. 73.—
Abonnement à 1/2 tarif Fr. 53.—

Dimanche 18 octobre

Train spécial avec 4 wagon restaurants

TRAIN CROISIÈRE - COURSE SURPRISE

3 repas au wagon-restaurant

Prix Fr. 69.—
Abonnement à 1/2 tarif Fr. 58.—

Dimanche 25 octobre

COURSE SURPRISE - SORTIE DES GOURMETS

Chemin de fer et car
Dîner de chasse compris

Prix Fr. 46.—
Abonnement à 1/2 tarif Fr. 41.—

Renseignements et inscriptions au bureau de renseignements et voyages CFF de La Chaux-de-Fonds (tél. 2 41 14) ainsi qu'aux guichets des gares voisines.

Chronique genevoise

Les hippies et la drogue

Ainsi que cela a été annoncé dans la presse et à la télévision, M. le conseiller d'Etat Henri Schmitt, chef du Département de justice et police, donnera une conférence de presse vendredi en fin de matinée sur les « hippies et la drogue ». Par cette conférence de presse, M. Schmitt entend remettre les choses dans leurs justes proportions et, très certainement il répondra à la lettre ouverte de M. Ed. Chamay, ancien chef du même département.

Le fait que cette conférence de presse soit convoquée à l'Hôtel de police, plutôt qu'à la salle des conférences du Département de justice et police semble indiquer que les hippies et la drogue sont en l'état considérés comme des affaires de simple police.

Mémento genevois

THÉÂTRE ANTIQUE (Ecole internationale route de Chêne 62, tél. 26 15 15) 21 00 « La Paix » comédie musicale d'après Aristophane par le Théâtre de Carouge (en cas de beau temps seulement; si temps incertain le No 169 renseignera dès 18 30)

VISITES DE LA VIEILLE VILLE A PIED

Chaque lundi mercredi et vendredi de 17 à 19 h. et le samedi de 10 à 12 h., jusqu'à fin septembre Départ porte principale de l'Hôtel de Ville (en face de l'Arsenal) Vente des billets Office du tourisme place des Bergues 3 et Magasin de tabac Grand Rue 37

PROMENADE DU LAC: 20.45, Harmonie nautique.

Cours gratuits de Sport-Handicap

Les handicapés qui désirent pratiquer la gymnastique et les sports sont informés que les cours gratuits reçoivent:

Cycle d'orientation des Grandes-Communes (arrêt du bus CGTE N° 22).

Gymnastique-culture physique, en été athlétisme, jeudi 3 septembre, à 19 h. 45.

Tennis de table, jeudi 3 septembre, à 20 h.

Tir à l'arc, jeudi 3 septembre, à 18 h. 45.

Basketball sur fauteuil roulant, vendredi 4 septembre, à 19 h.

Piscine municipale des Vernets, natation, mardi 15 septembre, dès 19 h. 45.

Bassin de la Caroline, rue des Brossons, natation, vendredi 2 octobre, à 18 h. 30.

Tous renseignements auprès de M. Vuilleumier, président, Florissant 14, téléphone 46 86 19.

Le Conseil administratif et le Conseil municipal de la commune de Meyrin ont le vif regret de faire part du décès de leur dévoué collaborateur

Monsieur

Charles MICHEL

employé au Service des parcs et frère de M. Marcel Michel, chef du Service des travaux.

Pour les obsèques, prière de se référer à l'avis de la famille.

Les membres du personnel de la commune de Meyrin ont la grande douleur de faire part du décès de leur camarade et ami

Monsieur

Charles MICHEL

employé au Service des parcs et frère de leur cher collègue, M. Marcel Michel, chef du Service des travaux.

Pour les obsèques, se référer à l'avis de la famille.

VILLE DE GENÈVE

AVIS

CONCOURS EN VUE DE LA DÉCORATION DU CARREFOUR DU STADE DE CHAMPEL

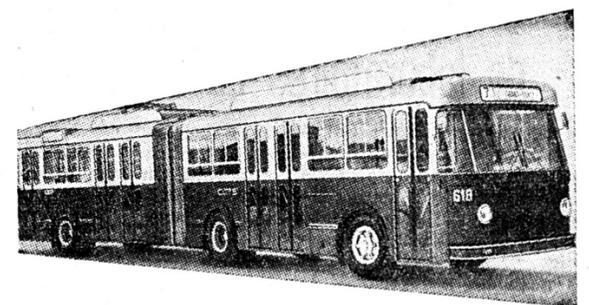
Le Service immobilier de la ville de Genève ouvre un concours en vue de la décoration du carrefour à proximité du stade de Champel, au moyen d'un élément plastique de dimension monumentale.

Peuvent prendre part à ce concours:

- les artistes genevois, quel que soit leur domicile;
- les artistes confédérés et étrangers domiciliés dans le canton de Genève.

Le programme de concours et les documents annexes seront à la disposition des concurrents au secrétariat du Service immobilier de la ville, rue de l'Hôtel-de-Ville 4, à partir du mardi 15 septembre 1970, contre versement d'une finance d'inscription de 50 fr.

OFFRES D'EMPLOI



La Compagnie Genevoise des Tramways Electriques

engage des

CONDUCTEURS

et des

CONDUCTRICES

La formation est assurée par la compagnie.

Salaires intéressants adaptés automatiquement au coût de la vie.

Prestations sociales avantageuses. Caisse de pensions.

(Nationalité suisse, étrangers avec permis B ou C, frontaliers.)

Les conditions d'emploi ainsi que les formules de demande d'engagement peuvent être obtenus par téléphone au numéro (022) 25 02 60, interne 17.

VAUD

La prochaine session du Grand Conseil Une réponse attendue

Lundi 7 septembre, à 14 h., s'ouvre la session extraordinaire d'automne du Grand Conseil. On y entendra trois réponses du Conseil d'Etat: l'une au député PAI Pichon sur le nombre des vaches laitières, l'autre de M. Habersaat (rad.), concernant un domaine proche en un certain sens, du moins pour certains milieux bourgeois, qui aiment appeler les contribuables vaches à lait. Il s'agira, en effet, d'une interpellation concernant le fisc.

Toutefois, la réponse qui intéressera le plus la gauche sera celle qui sera faite à l'interpellation d'André Piller (soc.) au sujet de la désignation du président des conseils du Crédit Foncier Vaudois et qui nous apprendra ou ne nous apprendra pas pour quelles mystérieuses raisons le conseiller d'Etat A. Gavillet fut écarté de cette charge qui revient normalement au directeur des Finances vaudoises. Dans un canton qui goûte tant la tradition et qui n'aime pas les changements violents, une telle rupture avec les coutumes établies prend, en effet, une allure quelque peu révolutionnaire et l'on pourrait nourrir raisonnablement toutes les craintes. Jusqu'à celle de voir — ce qu'à Dieu ne plaise! — la majorité bourgeoise du Conseil d'Etat atteinte par le virus de la contestation!

DÉVELOPPEMENTS

Le Grand Conseil ouvrira encore toute grande l'oreille pour écouter sept motions développées par leurs idées ou celles de leur parti. C'est ainsi que M. Gfeller (rad.) entretiendra d'une modification d'une loi sur l'instruction publique primaire et l'enseignement ménager post-scolaire. Quant à M. Constantin (chr.-soc.) il parlera des subventions allouées aux communes. Pour sa part, M. Payot (POP) traitera des impôts communaux et M. Gesseney (lib.) lui fera pendant en se penchant sur les impôts directs cantonaux (contribuables mariés).

Par ailleurs, on attend avec une certaine curiosité l'intervention de M. H. Berney (radical de la Vallée) qui s'aventurera dans le domaine des allocations familiales. Ce député, selon qu'il parle dans sa commune ou dans la capitale, a une position à théorie variable sur le sujet. Il s'est fait remettre assez vivement en place pour cette raison par les socialistes jurassiens.

Enfin, deux députés socialistes s'occuperont de deux problèmes sociaux d'une grande importance: Robert Deppen demandera l'étude du problème de l'assurance maladie, notamment pour les plus de 60 ans. Il s'agit là d'un des cas les plus douloureux non réglés par notre démocratie. En raisons de l'augmentation constante des soins médicaux, nombreux sont en effet les plus de 60 ans, touchés par la maladie, qui n'échappent que difficilement à la gêne. Et le fait que l'assurance invalidité fédérale comporte de graves lacunes à leur égard

est loin de faciliter les choses comme d'ailleurs l'absence d'une assurance maladie fédérale. Mais on ne peut attendre indéfiniment la modification de l'une et la réalisation de l'autre. Il faut agir sur le plan cantonal. C'est pourquoi la motion Deppen vient à son heure pour secouer les forces d'inertie.

En ce qui concerne Ferdinand Perreaud, il revendiquera une révision de la loi sur les allocations familiales. Il est certain que les pères de famille de trois enfants ou plus sont les véritables aventuriers du monde moderne et que les allocations familiales ne correspondent pas à ce qu'elles devraient être. Cependant le problème est extrêmement complexe. Il s'y greffe toute une série de questions: influence des allocations sur le salaire de base, nécessité ou non que la femme reste au foyer, égalité de l'homme et de la femme, etc.

UNE SEULE INTERPELLATION

Le développement d'une seule interpellation est prévue: celui de M. Ducret (lib.) concernant l'utilisation comme équipement de terrains à bâtir des ouvrages d'améliorations foncières. C'est là un sujet assez ardu, mais dont la gauche aurait tort de se désintéresser, car même s'il touche, au premier chef, les agriculteurs et les vigneron, ces répercussions atteignent toute la classe laborieuse.

RAPPORTS

Plusieurs rapports retiendront encore l'attention du législatif. D'abord les rapports traditionnels: celui de la commission chargée de contrôler la gestion du Conseil d'Etat de l'année 1969 et celui de la Commission des finances sur les comptes de l'Etat de l'année 1969. Ce sont des rapports importants et qui peuvent donner lieu à des débats d'une assez grande signification politique. Sera-ce le cas cette année?

Un autre rapport coutumier, celui du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les acquisitions faites en vertu du décret du 22 février 1961 créant un fonds spécial pour l'acquisition d'immeubles ou de droits réels restreints, n'engendrera vraisemblablement pas de discussion et passera comme une lettre à la poste.

En revanche, il est fort probable que deux autres rapports de l'exécutif donneront lieu à des débats plus vifs et plus captivants. Il s'agit, d'une part, du rapport sur la motion F. Cardinaux (soc.) demandant de subventionner la construction de piscines pour les besoins scolaires, d'autre part du rapport sur la motion Chr. Ogay (soc.) sur la collaboration cantonale à l'exécution des programmes suisses de coopération technique.

LES SUBVENTIONS AUX PISCINES SCOLAIRES

Du rapport sur les piscines, nous retiendrons les lignes suivantes: «La proposition du motionnaire de construire de petites piscines de 25 m.

sur 8 m. sous les salles de gymnastique, est judicieuse; en outre, dans les localités qui se proposent de construire une troisième salle de gymnastique, cette troisième salle pourrait être remplacée par un bassin d'apprentissage; les élèves suivraient deux heures d'entraînement physique en salle, la troisième serait consacrée à la natation. En dehors des heures de classes l'utilisation de ces bassins d'entraînement, par les sociétés ou les particuliers, est possible: il suffit d'y installer un fond mobile, qui permette d'en faire varier la profondeur (exemple du bassin du Bois).»

» L'Etat a pris toutes dispositions pour encourager la construction de piscines comprises dans les complexes scolaires: quand une commune construit une piscine dans un complexe scolaire, que celle-ci est à la disposition des écoliers pendant la journée, des sociétés locales le soir, le taux de subside est le même que pour les salles de gymnastique, ainsi que le souhaite le motionnaire.

» En conclusion, le Grand Conseil peut constater, à la lecture du présent rapport, que l'intention qui a animé le motionnaire est aussi celle qui inspire la politique du Conseil d'Etat, que les efforts du Département de l'instruction publique et des cultes, de ses services et de l'inspecteur cantonal de la gymnastique tendent à la faire passer dans les faits, dans toute la mesure des possibilités et des moyens disponibles.»

Comme on le constate, le Conseil d'Etat s'intéresse à tout ce qui est nage et rien ne lui est étranger dans ce domaine.

Nous reviendrons demain sur le rapport sur la coopération technique qui exige un plus long développement.

(A suivre.)

A l'eau - z - Anne!

La Suisse et l'Europe

La section du Léman de l'Union européenne (Mouvement suisse pour la fédération de l'Europe) — le sais-tu, Anne? — a inauguré jeudi 27 août, au Café du Théâtre, une nouvelle formule de «table ouverte». A chaque réunion, accessible également aux non-membres, une discussion libre s'engage sur un sujet déterminé. Jeudi soir, sous la direction de M. L. Wasescha, président, un échange de vues sur le thème «Les trois formes possibles d'accord entre la CEE et la Suisse» a eu lieu. Il s'est dégagé l'avis que l'adhésion complète de la Suisse au Marché commun était la meilleure solution. La prochaine réunion aura lieu le 25 septembre au Café du Théâtre, à 20 h. 15. Invitation cordiale à tous.

Il attire beaucoup de monde de l'étranger

Si tu veux acquérir une docte science, sache, Anne, que le Conseil d'Etat a conféré le titre de professeur associé à la Faculté de médecine de l'Université au Dr Théodore Rabinowicz. M. Rabinowicz est né en 1919 à Fribourg. Sa réputation, qui dépasse nos frontières, lui a valu d'être invité à participer à de nombreuses réunions dans plusieurs pays. D'autre part, ses qualités en neuropathologie sont indéniables et dès qu'il a été nommé chef de la division autonome de neuro-pathologie de la Faculté de médecine, cette dernière a pris une très grande importance, attirant beaucoup de monde de l'étranger.

MAISON DU PEUPLE

Cercle ouvrier lausannois

Chauderon 5 - Tél. 22 92 14/15

Vins de choix

Restauration soignée

Salles de sociétés

Jeux de quilles automatiques

Gérance: L. et R. Bavaud

Des fleurs toujours fraîches par

Charly BODMER-FEUZ

Lausanne - Ile Saint-Pierre

Caroline 2 - Téléphone 22 67 25

Enning 8 - Téléphone 22 67 06

Livre des fleurs dans le monde entier. Membre Fleurop et FID. Importateur direct de Hollande et d'Italie. Toute confection.

GENÈVE

CGTE

Ligne Z Cornavin— Collex-Bossy

Afin de mieux adapter l'horaire de cette ligne aux exigences scolaires (élèves du Collège Rigot domiciliés dans la zone desservie par la ligne Z) les courses suivantes sont modifiées depuis le 31 août 1970.

Fin de matinée, du lundi au samedi: course Cornavin—Bossy, retardée de 6 minutes (départ à 11 h. 16 au lieu de 11 h. 10); course Bossy—Cornavin, retardée de 5 minutes (départ à 11 h. 44 au lieu de 11 h. 39).

Fin d'après-midi, tous les jours, y compris dimanches et jours fériés: course Cornavin—Bossy, avancée de 10 minutes (départ à 17 h. au lieu de 17 h. 10).

COMMUNIQUÉ

Patinoire municipale des Vernets. — Calendrier de septembre-début octobre: du vendredi 25 septembre au dimanche 4 octobre, HOLIDAY ON ICE, la plus grande revue sur glace du monde. Tous les soirs, à 20 h. 30; matinées à 15 h. les dimanches 27 septembre et 4 octobre, ainsi que le jeudi 1er octobre.

Piscine municipale. — En septembre: samedi 26, à 19 h., natation, championnat suisse des clubs; dimanche 27, à 17 h., natation, championnat interne Genève-Natation.

A CAROUGE: LE TIR AU CANON S'OUVRE SAMEDI PROCHAIN

Le deuxième dimanche de septembre est traditionnellement réservé à la Vogue de Carouge, l'une de ses plus typiques festivités est son tir au canon célèbre à la ronde, lequel n'attend pas cette échéance pour accueillir les tireurs — hommes et femmes — en son stand de la rue Joseph-Girard.

En effet, samedi 5 et dimanche 6 septembre, les onze cibles réservées aux différents programmes de tir seront ouvertes au public qui, une fois de plus, par son affluence, assurera le succès de l'édition 1970.

Le comité que dirige avec dynamisme M. J. Gysel, président, a prévu de nombreux prix spéciaux (dont celui des champions, le prix du Conseil d'Etat, le prix Ducret-Guillermin aux deux meilleurs mouches additionnées, etc. bien entendu, le challenge des Rois qui sacrera le détenteur du coup le plus centré à la cible commune); le mémorial D' Edgar Masson comme le concours de groupes et le concours individuel aux deux meilleures passes additionnées à la cible Arve ne manqueront pas de créer une grande animation autour des pas de tir.

Le tir est ouvert de 8 h. à midi et de 13 h. 30 à la nuit.

A VENDRE

BUREAU MODERNE

en bois clair, quatre pieds noirs, 6 tiroirs, soit deux corps de 3 chacun, 150 x 70 cm., belle occasion; conviendrait pour étudiant. S'adresser à case postale 111, 1211 Genève 25.

Offres d'emploi

L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE cherche pour l'Ecole de physique (chimie biologique)

une secrétaire sténodactylographe

de langue maternelle française avec d'excellentes connaissances d'anglais. De bonnes notions d'allemand seraient un avantage.

Cette collaboratrice, douée d'initiative, doit être capable de rédiger seule. Entrée en fonction: immédiate ou à convenir.

Adresser offres avec curriculum vitae, copies de certificats et photographie à M. Gilbert Stucki, chef du personnel, place de l'Université 3, 1211 Genève 4.

Cinémas lausannois

A. B. C. Tél. 22 35 52-53

14.30, 20.00, 22.10 16 ans
DERNIER JOUR
Une fois encore les prestigieux sept dans une aventure pleine de violence
LES COLTS DES SEPT MERCENAIRES
17.00, parlé italien:
A 008 OPERAZIONE STERMINIO

Athénée Tél. 23 24 12

14.30, 20.30 16 ans
Première suisse
Panavision - Technicolor
LES BAROUDEURS
avec Tony Curtis, Charles Bronson, Michèle Mercier, Patrick Magee

Atlantic Tél. 22 11 44-45

14.30, 17.00, 20.30 16 ans
DERNIER JOUR
Un très grand film, un document vrai, tiré du roman d'André Remacle
LE TEMPS DE VIVRE
avec Marina Vlady et Fr. de Pasquale
Un spectacle dont vous voudrez longtemps Mus. de Moustaki

Bel-Air Tél. 23 53 12

14.15, 16.15, 18.15, 20.15, 22.15 16 ans
George Hilton, Walter Barnes, Horst Frank dans le superwestern aux 67 cadavres (chiffre contrôlé)
TIRE... PRIE ET MEURS!
(IL MOMENTO DI UCCIDERE)
Parlé français - Couleurs

Bourg Tél. 22 86 22

Français: 14.30, 19.00, 21.00 16 ans
Anglais: 17.00 (s.-t. franç.-all.)
Première vision
Un film du genre «Tom Jones»!
DAVEY DES GRANDS CHEMINS
(DAVEY LE PÊCHEUR)
avec John Hurt et Pamela Franklin
Régie: John Huston - Couleurs
Gaieté! Action! Suspense!

Capitole Tél. 22 51 32

14.30, 17.00, 20.30 16 ans
Première vision
Elisabeth Taylor, Warren Beatty
LAS VEGAS... UN COUPLE
Parce que la vie est un jeu... ils vivent éperdument. Couleurs deluxe

Colisée Tél. 32 51 25

15.00, 17.00, 20.30 16 ans
Incontestablement le meilleur Gabin!
LE TONNERRE DE DIEU
avec Michèle Mercier, Robert Hossein, Lili Palmer - Quelques jours seules.
Dialogue éblouissant de Pascal Jardin

Eldorado Tél. 22 16 12

14.30, 17.00, 20.30 18 ans
DERNIER JOUR
Un film français le plus original et le plus «chaud» - Un éclat de rire libérateur! - Bernadette Lafont dans
LA FIANCÉE DU PIRATE

Georges V. Tél. 23 43 31

14.00, 16.15, 18.15, 20.15, 22.15 18 ans
Première suisse
Romy Schneider à l'apogée de son immense talent!
L'INCESTE
(MY LOVE, MY SON)
D'une audace folle! - Technicolor
Réalisé par John Newland

Lido Tél. 23 21 44

Franç.: 14.00, 20.15, 22.15 18 ans
Anglais: 16.15, 18.15 (s.-t.)
En première
Le monument de M. Antonioni
Mark Frechette et Darla Halprin dans
ZABRISKIE POINT
Le grand cri de révolte de la jeunesse, capté et transmis par le génial Antonioni. Faveurs suspendues

Métropole Tél. 23 62 22

14.30, 17.00, 20.30 10 ans
Samedi, nocturne à 23.00
Couleur - Grand écran
Fernandel dans
HEUREUX QUI COMME ULYSSE...
avec Rellys, Henri Tisot, Mireille Audibert - Musique de G. Brassens
Un film de H. Colpi
«Un film exceptionnel.» («France-Inter»)

Palace Tél. 22 13 30

14.00, 16.15, 18.15, 20.15, 22.15 16 ans
Première suisse - Ouverture de saison
Maurice Ronet, le para, M. Bouquet, le flic, extraordinaires!
LE DERNIER SAUT
La difficulté d'exister dans notre société policière et policée - Couleurs
Avec Cathy Rostier - Faveurs suspendues.

Romandie Tél. 23 47 64

14.30, 17.15, 20.30 16 ans
Le superfilm de suspense aux douze vedettes - Parlé français
AIRPORT
avec Burt Lancaster, Dean Martin, Jean Seberg, Jacqueline Bisset, George Kennedy, Helen Hayes, Van Heflin

Corso-Renens Tél. 34 00 35

20.30 16 ans
MINUIT SUR LE GRAND CANAL

Les comptes de l'AVS, de l'AI et du régime des allocations aux militaires

Le Conseil fédéral a approuvé le rapport du Conseil d'administration, ainsi que les comptes de l'AVS, de l'assurance invalidité et du régime des allocations aux militaires pour perte de gain pour 1969. Une somme totale de 3,6 milliards a été dépensée au cours de l'exercice pour ces trois institutions sociales.

Pour l'AVS, la dépense totale a été de 2897 millions. Sur cette somme, il y eut 2879 millions de francs de prestations d'assurance. Le reste, soit 18 millions, fut affecté aux frais d'administration qui sont à la charge du fonds de compensation. Les recettes ont atteint 3113 millions de francs; cette somme se répartit comme suit: cotisations des assurés et des employeurs, 2272 millions; contributions des pouvoirs publics, 572 millions; produit des placements et réévaluations, 269 millions. Le compte d'exploitation a présenté un excédent de recettes de 216 millions.

Dans l'assurance invalidité, les dépenses totales ont atteint 533 millions, dont 345 millions de francs de prestations en espèces (rentes, indemnités

journalières, allocations pour impotents, etc.) et 126 millions pour les frais de mesures individuelles (mesures médicales et professionnelles, subsides pour la formation scolaire spéciale, etc.). Le reste, soit 62 millions, a été affecté aux subventions en faveur d'institutions et d'organisations, ainsi qu'aux frais de gestion et d'administration. Les recettes totales se sont élevées à 534 millions.

Cette somme comprend 267 millions de francs de cotisations, 266 millions versés par les pouvoirs publics, plus les intérêts transférés du compte d'exploitation de l'AVS, soit 1 million. Il y a eu un excédent de recettes de 1 million.

Les prestations versées par le régime des allocations aux militaires pour perte de gain se sont élevées à 215 millions. Les recettes ont été de 188 millions, dont 180 millions de francs de cotisations. Le reste, soit 8 millions, était constitué par les intérêts du fonds de compensation des APG. Le compte d'exploitation a présenté un excédent de dépenses de 27 millions.

UNE SAGE MESURE DU DMF

Un citoyen ayant écrit une lettre à un journal sur ses expériences avec le Mirage après son école de recrue, aurait été puni. Dans une petite question au Conseil fédéral, le conseiller national Duvanel (soc., VD) avait demandé au gouvernement si cela était vrai et quel était son point de vue.

Dans sa réponse, le Conseil fédéral a notamment déclaré: «Après avoir accompli l'école de recrue d'aviation du printemps 1969, le militaire en question a adressé à un quotidien bernois, en automne de la même année, une lettre destinée au «Coin du lecteur», lettre dans laquelle il développait une critique polémique agressive au sujet de l'avion Mirage. Cette lettre a été publiée le 2 octobre 1969.

Une enquête de la justice militaire a permis d'établir que les allégations contenues dans cette lettre étaient en majeure partie mensongères. Elles étaient par conséquent de nature à nuire à l'armée. Se fondant sur le rapport et la proposition du juge d'instruction militaire, le chef d'arme

des troupes d'aviation et de défense contre avions a puni l'auteur du texte incriminé de trois jours d'arrêts de rigueur. Le coupable a recouru contre ce prononcé disciplinaire auprès du Département militaire fédéral.

En vertu de l'article 2, chiffre 4, du Code pénal militaire, les personnes astreintes au service militaire, même si elles ne sont pas au service, sont soumises au droit pénal militaire pour ce qui concerne leur situation militaire et leurs devoirs de service.

Lors de l'examen du cas par le Département militaire fédéral, il a été constaté que le recourant n'avait pas agi dans le dessein de nuire. S'agissant de plus d'un cas de peu d'importance, le Département militaire a admis le recours et a levé la peine.

TUÉ PAR UNE PIERRE. — Un ressortissant allemand, M. Vincent Jager, 29 ans, de la Sarre, a été atteint par une pierre alors qu'il se trouvait dans la région de Baltschieder, dans le Haut-Valais. Il a été tué sur le coup.

LES ÉVÉNEMENTS DANS LE MONDE

Les violations égyptiennes de la trêve sur le canal de Suez se confirmeraient

A Washington, le Département d'Etat n'a pas contesté, mercredi, les informations de presse selon lesquelles les Etats-Unis seraient convaincus de la réalité des violations du cessez-le-feu et du gel des opérations militaires dont Israël accuse l'Égypte.

On laisse toutefois entendre dans les milieux officiels américains que le gouvernement pourrait faire, d'ici à la fin de la semaine, une nouvelle déclaration publique sur le Proche-Orient qui reconnaîtrait la validité des plaintes israéliennes contre l'Égypte.

Plusieurs grands quotidiens américains, y compris le «New York Times», le «Washington Post» et le «Los Angeles Times» ont annoncé, mercredi matin, que le président Nixon avait été informé, mardi, à San Clément par ses conseillers que les documents photographiques américains prouvaient d'une façon concluante que les Égyptiens avaient rapproché des batteries de missiles anti-aériens soviétiques du canal de Suez après l'entrée en vigueur du cessez-le-feu dans la nuit du 7 au 8 août. Selon ces journaux, les documents américains auraient constaté l'installation de six nouvelles batteries de six fusées «Sam» dans la zone du cessez-le-feu.

De son côté, M. McCloskey a d'ailleurs précisé que s'il n'était pas en mesure de confirmer ou de démentir les informations des journaux américains, ce n'était pas parce que le gouvernement n'est pas parvenu à une conclusion définitive sur la validité des plaintes israéliennes mais pour «d'autres considérations» sur lesquelles il n'a pas voulu s'étendre.

C'est un moment délicat, a dit M. McCloskey. «Nous sommes intéressés à ce que le cessez-le-feu et le gel des opérations militaires soient maintenus. Notre objectif a toujours été de les voir respectés. Mais notre position est toujours que les entretiens politiques sont les plus importants et nous voudrions les voir se poursuivre.»

L'URSS ET LES ACCUSATIONS ISRAËLIENNES

Selon certaines indications recueillies à l'ONU, l'on reconnaîtrait la validité des accusations israéliennes concernant la construction de nouvelles rampes de lancement de fusées à proximité du canal de Suez et justifierait ces mesures militaires prises de concert avec le Caire par l'aide additionnelle fournie à Israël par Washington sous forme de matériel électronique perfectionné depuis l'entrée en vigueur du cessez-le-feu, le 7 août.

Il ressort en effet de conversations dans les couloirs de l'ONU notamment avec des personnalités soviétiques, que la crise des fusées constitue bel et bien une nouvelle étape dans la course aux armements entre Washington et Moscou pour ravitailler leurs protégés dans le Proche-Orient. Ce nouvel affrontement, estime-t-on, place dans une position extrêmement difficile l'administration américaine et ne pourra être surmonté que par des discussions bilatérales, l'explication officielle, dans les milieux soviétiques, demeure qu'Israël exige le démantèlement des rampes de lancement pour pouvoir causer la rupture des négociations Jarring dans lesquelles il n'est entré qu'à contre-cœur.

ISRAËL ET JARRING

Les dirigeants israéliens se réuniront jeudi pour déterminer s'il y a lieu de continuer à participer aux pourparlers de New York en dépit des violations du cessez-le-feu commises par l'Égypte, déclare-t-on dans les milieux politiques à Tel Aviv.

OPÉRATIONS DES FORCES ARMÉES COLOMBIENNES

L'armée colombienne a lancé une vaste opération de ratissage contre les guérilleros qui ont causé la mort, mardi, dans la région montagneuse du département de Santander, à l'est du pays, de sept soldats et en ont blessé un nombre égal. Les guérilleros qui, selon les déclarations des blessés, étaient une trentaine, dont des femmes, étaient revêtus d'uniformes de l'armée et postés au bord de la route. Ils ont fait exploser une mine lors du passage de deux camions où se trouvaient des soldats colombiens, puis ont arrosé les débris des véhicules de rafales de mitraillettes.

DÉTOURNEMENTS D'AVIONS

Un fonctionnaire tchécoslovaque des mines, Pavel Verner, âgé de 32 ans, qui avait contraint le pilote d'un avion de tourisme à se poser le 5 mai à Linz, en Autriche, a été condamné mercredi par un tribunal autrichien à un an de travaux forcés. Verner avait entre autres donné des coups de canif au pilote et frappé un autre passager pour parvenir à fuir le camp socialiste.

Dans une note remise mercredi à l'Ambassade du Danemark à Varsovie, la Pologne demande officiellement l'extradition de cinq Polonais impliqués dans le détournement sur le Danemark d'un avion de ligne polonais effectuant un vol intérieur. Les cinq fugitifs ont demandé l'asile politique, après avoir atterri le 19 août, à leur arrivée sur l'île danoise de Bornholm.

ANNULATION DE DEUX VOLS APOLLO

Le D^r Thomas Paine, administrateur de la NASA, a annoncé mercredi l'annulation de deux vols Apollo vers la lune. Cette décision a été prise pour des raisons d'économies, le budget de l'agence spatiale étant soumis depuis quatre ans à des réductions successives. Les vols supprimés sont Apollo 15 et Apollo 19. Le dernier débarquement d'astronautes sur la lune sera de ce fait Apollo 17, en 1972.

Le D^r Paine a également fait savoir qu'en novembre, cette année-là, aura lieu le premier vol «Skylab», qui verra la mise sur orbite d'un équipage de trois hommes qui graviteront autour de la terre pendant 28 jours. Un vol ultérieur de même projet, vraisemblablement en 1973, consistera en un voyage orbital —

de trois pilotes également — d'une durée de 56 jours.

ATTENTAT À L'AMBASSADE DE LIBYE À TUNIS

Un fonctionnaire de l'ambassade aurait été tué d'un coup de pistolet. Aussi bien au siège de l'ambassade, qui a été fermée au public aussitôt après l'incident, qu'au commissariat de police voisin, on se refuse pour le moment à toute déclaration.

DÉCISION À L'OUA

La conférence au sommet de l'organisation de l'unité africaine a adopté mercredi une recommandation du Conseil des ministres de l'OUA à sa dernière réunion. Cette recommandation propose l'envoi d'une mission composée de ministres des Affaires étrangères dans les pays qui vendent ou qui ont l'intention de vendre des armes à l'Afrique du Sud, apprend-on de source proche de la conférence.

La recommandation désigne notamment la France, l'Allemagne fédérale et la Grande-Bretagne, et condamne ces pays.

ATTENTAT À ATHÈNES

Deux personnes ont été tuées et une troisième grièvement blessée à la suite de l'explosion d'une bombe mercredi après midi, dans une voiture stationnée devant l'Ambassade des Etats-Unis, à Athènes, confirmé-t-on dans les milieux de la police.

Les deux personnes tuées sont de nationalité suédoise, indique-t-on de source informée.

ENTRE PAYS ARABES

Le conseil de la Ligue arabe se réunira samedi en session extraordinaire afin d'examiner l'évolution de la crise en Jordanie, ainsi que l'éventualité de nouveaux accrochages armés entre l'armée jordanienne et les organisations de résistance palestiniennes, annonce l'agence du Moyen-Orient.

«L'armée irakienne ne restera pas les bras croisés devant les tentatives visant à frapper l'action des feddayins», a déclaré le général Hardane Abdel Shaffar, vice-président de la République irakienne, arrivé mercredi après midi à Beyrouth en route pour Lusaka où il doit représenter son pays à la conférence au sommet des pays non alignés.

«L'armée irakienne n'abandonnera jamais ses positions installées dans la région (Jordanie) (...) nous y resterons pour appuyer les feddayins. Nos forces sont prêtes à donner une leçon inoubliable à tous ceux qui voudront porter atteinte à la résistance palestinienne.»

A ce genre d'avertissement, le Gouvernement jordanien répond que, «la Jordanie ne saurait accepter l'avertissement du gouvernement de Bagdad» qui avait menacé d'intervenir aux côtés des feddayins contre les forces jordanien si ces dernières continuaient à s'attaquer à la résistance palestinienne.

«Nous regrettons vivement que les responsables de Bagdad aient prêté foi aux allégations selon lesquelles l'armée royale s'est attaquée aux feddayins dans le but de liquider la résistance palestinienne.»

«Le Gouvernement jordanien qui a, à maintes reprises, affirmé qu'il soutenait et protégeait l'action des feddayins, ne peut que rejeter catégoriquement tout ce que le mémorandum irakien lui attribue à ce sujet», souligne la réponse jordanienne.

Selon un bilan provisoire, les combats à Amman ont fait 23 morts et 80 blessés parmi la population d'origine palestinienne, a déclaré mercredi matin, l'un des dirigeants du Croissant rouge palestinien.

MORT DE BERNARD NOËL

Le comédien Bernard Noël est mort mercredi à l'âge de 44 ans, des suites d'une longue et pénible maladie.

Il avait mené avec succès une triple carrière d'acteur de théâtre, de cinéma et de télévision.

Lauréat du conservatoire, il est resté trois ans à la Comédie Française.

Au cinéma, il a joué notamment dans «Feu Follet», de Louis Malle, «La Route», de Vadim, «Une Femme mariée» de Jean-Luc Godard.

Mais c'est la télévision qui l'a fait connaître et aimer du grand public: il y devint le célèbre Vidocq.



LE BILLET DE JULES HUMBERT-DROZ LA PAIX AU PROCHE-ORIENT Est-ce déjà l'impasse?

La mission Jarring est-elle déjà menacée? Le représentant d'Israël, Tekoah, rappelé à Jérusalem pour consultations, n'a pas rejoint son poste, le gouvernement de Golda Meir se trouve dans l'impossibilité de prendre une décision. Le général Mosche Dayan menace de démissionner si les pourparlers s'engagent tandis que Russes et Égyptiens continuent de fortifier la rive occidentale du canal de Suez et d'y installer des bases de missiles Sam 2 et 3 dans la limite de 50 km. où tout armement devait être gelé.

Les plaintes répétées du Gouvernement israélien contre les violations de cessez-le-feu par la partie adverse sont restées sans réponse de la part des Etats-Unis, garants du cessez-le-feu; le secrétaire des Nations Unies fait aussi la sourde oreille, comme d'habitude.

Le Gouvernement israélien semble avoir pris la décision de ne pas continuer les pourparlers de paix et de retenir son représentant, Tekoah, à Jérusalem tant que des mesures ne seront pas prises pour remédier au déséquilibre des forces que provoque le renforcement des armements russes en Égypte. Ou bien les Etats-Unis interviendront à Moscou pour que cesse ce renfort apporté à Nasser, ou bien les Etats-Unis livreront de leur côté des avions et des engins électroniques susceptibles de contrecarrer les effets des missiles à Israël.

C'est à cette dernière solution que paraissent vouloir se résoudre les Etats-Unis pour permettre la reprise des pourparlers et les sortir de l'impasse actuelle.

Il est vrai que Russes et Égyptiens affirment n'avoir rien modifié dans la zone gelée de 50 km. Mais les

Russes ont fait du mensonge et de la duperie un des principaux principes des régimes communistes, si bien qu'on se méfie à juste raison de leurs démentis. Combien de fois depuis que Staline a prétendu défendre la paix, le Gouvernement russe n'a-t-il pas violé les traités proposés et ratifiés par lui, à commencer par tous les traités de non-agression signés avec les Etats voisins de l'URSS. L'appui accordé par le Kremlin au plan Rogers paraissait si extraordinaire qu'il devait cacher quelque plan machiavélique: trois mois de répit pour compléter la préparation à la guerre de l'Égypte, en rejetant la responsabilité de la rupture sur Israël. Les Américains désirant la réussite du plan de paix Rogers ont fermé les yeux sur les violations de cessez-le-feu. Mais celles-ci ont pris une telle ampleur qu'elles menacent la mission Jarring. Dès lors Nixon a promis de ravitailler Israël en avions. Malgré le cessez-le-feu, l'escalade de la guerre continue au Proche-Orient. Si les combats entre Israël et l'Égypte n'ont pas encore repris, on se prépare des deux côtés à la guerre et non à la paix. Déjà les faucons israéliens envisagent une attaque contre les nouvelles bases de missiles établies par les Russes depuis l'acceptation du cessez-le-feu sur la côte ouest du canal.

Chez les Arabes les désaccords sont plus spectaculaires qu'au sein du gouvernement de Golda Meir. Le Conseil général des organisations palestiniennes, réuni à Amman, a décidé de rejeter le plan Rogers, d'intensifier leur guerre contre Israël avec l'appui de l'armée irakienne installée en Jordanie et de concentrer toutes leurs forces en Jordanie pour en faire la base de leurs attaques armées contre

Israël. Cependant le roi Hussein qui après les affrontements sanglants de juin dernier, avait fait plus d'un millier de morts, avait limogé ses officiers les plus fidèles opposés à l'action illégale des feddayins, a décidé, après avoir consulté Nasser, de rétablir son autorité et de ne plus laisser les feddayins maîtres du pays. Il a rappelé les officiers limogés en juin. L'armée jordanienne est concentrée autour de la capitale prête à intervenir et déjà de sanglants affrontements ont eu lieu entre Palestiniens et l'armée jordanienne ces derniers jours. Le roi Hussein vient d'être victime d'une nouvelle tentative d'assassinat et l'Irak menace d'envoyer les troupes qui se trouvent déjà en Jordanie prêter main-forte aux feddayins. Les relations entre l'Irak d'un côté, l'Égypte et la Jordanie de l'autre, sont des plus tendues et il est probable que Nasser ne laissera pas Hussein sans secours militaire en cas d'une agression irakienne ou syrienne.

Ainsi, les luttes internes du monde arabe dégénèrent de plus en plus en conflits armés, ce qui complique toute la situation. Ce ne sont plus les pays dits «progressistes» contre les Etats monarchistes et réactionnaires, mais des luttes entre pays soi-disant progressistes et socialistes, entre les basistes irakiens et les basistes syriens, entre l'Irak et l'Égypte de Nasser tous deux sous l'hégémonie soviétique et armés d'engins russes!

Pour l'instant le plan de paix américain a réussi à jeter la pagaille dans les deux camps. Diviser pour régner, est une vieille formule impérialiste. Les Américains secondés par les Russes ont réussi à diviser. Mais qui finira par régner?

JULES HUMBERT-DROZ.